

————— **Rapport de recherche** —————

Les besoins des délinquants métis dans
les établissements correctionnels fédéraux
en Colombie-Britannique

This report is also available in English. Ce rapport est également disponible en anglais. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

2003 N° R-129

**Les besoins des délinquants métis dans les établissements correctionnels
fédéraux en Colombie-Britannique**



Shelley Trevethan
John-Patrick Moore

Matt Thorpe
Karma & Associates

PRODUIT POUR :

Service correctionnel du Canada
et
Métis Provincial Council of British Columbia

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

septembre 2003

RÉSUMÉ

Démarche commune menée par le Service correctionnel du Canada (SCC), le Ralliement national des Métis (RNM) et le Métis Provincial Council of British Columbia (MPCBC), ce projet visait à examiner les besoins des délinquants métis sous responsabilité fédérale durant leur incarcération et après leur mise en liberté. Il comporte trois éléments : des entrevues avec 64 délinquants métis incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux en Colombie-Britannique; des entrevues avec 17 membres de la famille de ces délinquants; des groupes de discussion auxquels ont participé des employés de huit établissements correctionnels fédéraux.

Compte tenu de leur surreprésentation au sein du système correctionnel (4 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale contre 0,7 % de la population canadienne) et du fait que les programmes et services actuels ne répondent peut-être pas à leurs besoins, les délinquants métis auraient éventuellement besoin d'interventions différentes de celles qui sont offertes aux délinquants non autochtones et à ceux des Premières nations. Il est nécessaire d'examiner les programmes et services en place ainsi que les services dont les délinquants métis ont besoin pour retourner en toute sécurité dans la société. Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur les questions suivantes :

1. Quelles sont les caractéristiques des délinquants métis sous responsabilité fédérale interviewés en Colombie-Britannique? Sous quel rapport diffèrent-ils des autres délinquants, autochtones et non autochtones?
2. À quels programmes les délinquants métis sous responsabilité fédérale participent-ils en établissement et après leur mise en liberté? Participent-ils à des programmes axés sur les domaines qui constituent des besoins élevés?
3. De quels programmes et services les délinquants métis sous responsabilité fédérale ont-ils besoin dans les établissements correctionnels et après leur mise en liberté?
4. De quels programmes et services les familles de délinquants métis ont-elles besoin?

5. Quelle information le personnel correctionnel possède-t-il au sujet de la culture et des délinquants métis ou quelle formation a-t-il suivie à ce sujet?

Profil des délinquants métis

L'étude a révélé que les délinquants métis sous responsabilité fédérale tendent à être jeunes, célibataires et peu scolarisés, à afficher un taux élevé de chômage et à avoir un grand besoin d'interventions sous forme de programmes dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne l'orientation personnelle/affective, la toxicomanie, les fréquentations criminelles et l'attitude. Ce profil ressemble à celui des délinquants des Premières nations et de la population autochtone du Canada en général. De plus, les délinquants métis ont des antécédents criminels plus nombreux que les détenus non autochtones et des besoins criminogènes différents de ceux de ces derniers.

Même si le profil démographique et criminel des délinquants métis ressemble à celui des délinquants des Premières nations, des différences touchant d'autres caractéristiques peuvent révéler un besoin d'interventions différentes pour les Métis et les membres des Premières nations. Alors que les délinquants des Premières nations habitent dans une forte proportion des régions rurales ou des réserves, les délinquants métis tendent à vivre en milieu urbain. On retrouve en outre des différences entre les délinquants métis et les délinquants des Premières nations sur le plan culturel, que traduisent la langue, la participation à des activités autochtones et des sentiments d'identité. Par conséquent, même si les facteurs à l'origine de l'incarcération et les besoins criminogènes peuvent être semblables, des différences quant au milieu d'attache et aux besoins criminogènes semblent indiquer l'importance et les enjeux de l'histoire et de la culture des métis pour des programmes qui leurs sont appropriés. Ainsi, un pavillon de ressourcement en région éloignée risque de ne pas être efficace pour un grand nombre de délinquants métis. De même, le recours aux Aînés, aux sueries et aux cérémonies de foin d'odeur propres aux Premières nations risque de ne pas être utile pour les délinquants métis.

Participation aux programmes

Presque tous les délinquants métis interviewés (98 %) ont dit avoir participé à des programmes correctionnels durant leur incarcération, tandis que le quart d'entre eux ont affirmé avoir participé à des programmes durant leur liberté sous condition. Ces délinquants ont participé surtout à des programmes de base liés à la toxicomanie, à la maîtrise de la colère et aux aptitudes cognitives ainsi qu'à des programmes de formation. Près des deux tiers des délinquants métis auraient participé à des programmes destinés aux Autochtones. Toutefois, seulement deux délinquants métis ont dit avoir participé à des programmes expressément destinés aux Métis, comme des programmes de counseling pour toxicomanes.

Examen des besoins criminogènes des délinquants métis

Un examen des besoins criminogènes des délinquants métis à l'admission et de leur participation aux programmes révèle que les programmes correctionnels visent en effet à satisfaire aux divers besoins criminogènes de ces délinquants. Par exemple, 80 % de ces derniers qui présentaient un certain besoin ou un besoin manifeste sur le plan de la toxicomanie ont participé à des programmes pour toxicomanes. De plus, un grand nombre de délinquants estiment que ces programmes ont été utiles. Il est toutefois difficile de dire si ceux-ci ont répondu aux besoins culturels ou spirituels des délinquants métis.

Même si la proportion des délinquants ayant un certain besoin ou un besoin manifeste d'intervention a diminué entre le moment de l'admission et celui de la mise en liberté pour certains domaines de besoins, on retrouvait une forte proportion de délinquants métis qui étaient encore considérés comme ayant besoin d'intervention. Bien que les programmes en place ciblent les besoins criminogènes cernés à l'admission, les délinquants n'y sont peut-être pas parfaitement réceptifs si ces programmes ne sont

pas administrés dans un contexte culturel approprié et d'une manière qui a une résonance dans la vie des délinquants métis.

Durant les entrevues, les délinquants métis ont affirmé avoir des besoins en matière de programmes différents de ceux des délinquants non autochtones à cause de différences dans leurs convictions spirituelles et culturelles. Cependant, seulement près du quart d'entre eux ont dit avoir des besoins différents de ceux des délinquants des Premières nations. Ceux qui ont noté des différences ont expliqué que les délinquants métis et ceux des Premières nations venaient de cultures différentes, alors que ceux qui ne voyaient pas de différences ont signalé que les délinquants métis et ceux des Premières nations étaient traités de la même façon et étaient aux prises avec les mêmes problèmes d'identité.

Les délinquants métis présentent un vaste éventail de besoins, tant à leur entrée dans le système correctionnel fédéral que lorsqu'ils sont mis en liberté. Certains des programmes en place visent à remédier à leurs problèmes, et les délinquants interviewés les estiment utiles. Par contre, il est clair aussi qu'à leur avis, l'aspect culturel manque à ces programmes. Pour être vraiment efficaces, ces programmes devraient, selon les sujets, être propres aux Métis et être animés par des Métis. Un autre thème commun parmi ceux qui ont été interviewés était le besoin d'un soutien et de programmes communautaires pour les délinquants métis dans la collectivité.

Certains répondants ont affirmé qu'après leur mise en liberté, les délinquants métis nécessitaient des programmes et des services différents. Néanmoins, d'autres ont dit avoir besoin de services en apparence semblables à ceux que nécessitent les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones, par exemple des programmes axés sur l'emploi, le logement, le soutien financier et le soutien communautaire. Ils croient toutefois que les services doivent être assurés par les organisations métisses.

Besoins des familles

Les résultats soulignent aussi les besoins des membres de la famille des délinquants métis. On estimait que, durant l'incarcération, les membres de la famille avaient besoin de contacts avec le délinquant et d'aide financière. Après la mise en liberté, ils peuvent également nécessiter un soutien communautaire et des services de counseling. Cela souligne l'importance d'avoir en place un réseau d'aide aux familles. Ces besoins ressemblent probablement à ceux des membres de la famille de tous les délinquants. Cependant, pour être vraiment efficaces, ces services doivent être assurés dans le contexte culturel approprié.

Personnel

Des groupes de discussion auxquels ont participé des employés des établissements correctionnels fédéraux ont révélé que les membres du personnel ne connaissent guère la culture métisse ni ne suivent une formation à ce sujet. Tout en étant conscients de l'existence de différences entre la culture métisse et celle des Premières nations, beaucoup d'employés ont affirmé ne pas savoir exactement en quoi ces différences consistaient ni comment en tenir compte. Ils n'étaient pas certains non plus de la nécessité pour tous les employés d'avoir une compréhension approfondie de la culture métisse.

Sommaire

Cette étude a permis de mieux comprendre les délinquants métis sous responsabilité fédérale. Tout en ressemblant aux délinquants des Premières nations sur les plans des caractéristiques sociodémographiques, du profil des infractions et des besoins criminogènes, les délinquants métis se distinguent par leur milieu d'attache et leurs caractéristiques culturelles. De plus, même s'ils participent à des programmes ciblant leurs besoins criminogènes durant leur incarcération, on pourrait rendre ces programmes plus efficaces en les adaptant à leur mode de vie. Les délinquants métis

croient clairement avoir besoin de programmes différents de ceux qui sont offerts aux délinquants non autochtones, et peut-être même différents de ceux des délinquants des Premières nations, c'est-à-dire des programmes qui éveillent une résonance dans leur vie. Il est fort probable que les connaissances de la culture et de l'histoire métis soient implicitement liées à des programmes qui leur sont propres.

Les membres de la famille des délinquants métis éprouvent aussi de nombreux besoins, sur lesquels on devrait se pencher davantage. La participation des collectivités métisses aux efforts visant à répondre à leurs besoins et à ceux des délinquants métis après leur mise en liberté pourrait favoriser la réinsertion sociale. L'amélioration de la formation donnée au personnel correctionnel au sujet de la culture métisse pourrait aussi aider ces délinquants à obtenir de meilleurs résultats. L'organisation de séances d'information à l'intention du personnel sur la culture métisse permettrait éventuellement de mieux comprendre les différences entre les délinquants métis et ceux des Premières nations.

REMERCIEMENTS

Le présent projet a pu être réalisé grâce aux efforts concertés d'un groupe de travail formé de représentants de divers organismes. Le groupe était composé notamment de Tim Low (Métis Provincial Council of British Columbia - MPCBC), Shelley Trevethan (Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada), Frankie Berland (Ralliement national des Métis), Alvin Kube (région du Pacifique, Service correctionnel du Canada), Gloria Rendell, Wally Lavigne, John Sinclair et Rene Therrien (représentants régionaux du MPCBC). Les membres du groupe de travail ont aidé en ce qui a trait à l'orientation de la recherche et ont apporté une contribution précieuse en conseils et en expertise. Matt Thorpe (Karma and Associates) a été l'expert-conseil pour le projet.

Le projet a été financé en partie par la Direction des questions autochtones du SCC. Les auteurs tiennent à remercier Gina Wilson et Paul Sonnichsen de leur aide et de leur appui dans le démarrage de ce projet.

Nous remercions tout spécialement d'autres employés du SCC qui ont contribué à ce projet, y compris : Michael Jeffery, Collette Cousineau, et Vicky Charron-Bourdon.

Les auteurs sont également reconnaissants envers les membres des établissements correctionnels fédéraux de la Colombie-Britannique. Ce projet n'aurait pu être mené à bien sans l'aide des directeurs adjoints des Programmes correctionnels, des agents de liaison autochtones, des Aînés, des agents de libération conditionnelle, des psychologues et d'autres membres du personnel. Nous remercions aussi les employés qui ont participé aux groupes de discussion d'avoir fait part de leur expérience et d'observations perspicaces.

Enfin, nous nous devons de souligner la contribution des délinquants et des membres de leur famille qui ont pris le temps de participer aux entrevues. Ils ont discuté d'aspects délicats de leur vie. Nous apprécions leur franchise et leur honnêteté.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	vii
TABLE DES MATIÈRES	viii
INTRODUCTION	1
Délinquants métis	1
Présente étude	4
MÉTHODE	5
Dossiers des délinquants	5
Entrevues avec les délinquants	6
Entrevues avec les familles	7
Groupes de discussion des employés	8
Processus.....	9
CONSTATATIONS	10
Profil des délinquants métis.....	10
Participation aux programmes	18
Tentatives de remédier aux besoins criminogènes des délinquants métis	22
Besoins des membres de la famille	26
Connaissance de la part du personnel	27
CONCLUSION	29
BIBLIOGRAPHIE	34
ANNEXES	36
Annexe A : Tableaux	37
Annexe B : Information provenant des dossiers des délinquants	48
Annexe C : Entrevue avec les délinquants	51
Annexe D : Entrevue avec les membres de la famille	69
Annexe E : Groupe de discussion avec le personnel	78

INTRODUCTION

Le présent projet a pu être mené à bien grâce à une démarche commune du Service correctionnel du Canada (SCC), du Ralliement national des Métis (RNM) et du Métis Provincial Council of British Columbia (MPCBC). Le RNM est l'organisme qui représente à l'échelon national les Métis au Canada. De concert avec le SCC, il a pour but d'accroître le rôle des collectivités métisses afin qu'elles puissent contribuer activement à réduire la surreprésentation des délinquants métis au sein de la population carcérale. Toutefois, il importe d'abord de déterminer la nature des besoins des délinquants métis et des membres de leur famille. C'est dans ce contexte que ce projet de recherche a été entrepris.

Le projet a servi à examiner les besoins des délinquants métis sous responsabilité fédérale durant leur incarcération et après leur mise en liberté. Il comportait trois éléments : des entrevues avec les délinquants durant leur incarcération dans des établissements correctionnels fédéraux en Colombie-Britannique; des entrevues avec des membres de la famille; des groupes de discussion avec des membres du personnel des établissements correctionnels.

Délinquants métis

Il est évident que les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale (p. ex. Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Saskatchewan Métis Justice Review Committee, 1992; Solliciteur général du Canada, 1988; Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Métis People of Alberta, 1991; Trevethan, Tremblay et Carter, 2000). Comme l'a déclaré la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), « rapports et enquêtes n'ont pas seulement confirmé l'existence de cette surreprésentation[,] ils ont démontré, ce qui est encore plus alarmant, que la situation s'aggrave au lieu de s'améliorer ».

Le discours du Trône de janvier 2001 souligne aussi l'importance de s'occuper des problèmes auxquels font face les Autochtones. Il y est dit :

...c'est une réalité tragique, une trop forte proportion d'Autochtones ont des démêlés avec la justice. Le Canada doit s'employer à réduire sensiblement le pourcentage d'Autochtones aux prises avec l'appareil de justice pénale, de manière à niveler cette proportion avec la moyenne canadienne d'ici une génération. (Gouvernement du Canada, 2001)

À l'instar des autres groupes autochtones, les délinquants métis sont surreprésentés dans le système de justice pénale (Saskatchewan Métis Justice Review Committee, 1992; Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Métis People of Alberta, 1991). Les délinquants métis correspondent à 4 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale, alors que les Métis ne représentent que 0,7 % de la population canadienne. On dénombre environ 600 délinquants métis incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux et 300 autres qui sont en liberté sous condition dans la collectivité. Ce groupe représente un peu plus du quart (27 %) des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale au Canada (SCC, 2002).

Bien que les différences n'aient pas fait l'objet d'examen approfondis, quelques études ont révélé que les délinquants métis différaient des délinquants inuits et des Premières nations (Moore, 2002; Motiuk et Nafekh, 2000). Ces différences se traduisent dans les infractions à l'origine des peines et dans les besoins criminogènes déterminés à l'admission dans les établissements correctionnels fédéraux. Motiuk et Nafekh (2000) ont noté l'existence de différences importantes entre les délinquants métis, inuits, des Premières nations et non autochtones relativement aux infractions à l'origine de l'incarcération et aux besoins à l'admission. Moore (2002) a constaté que, comme les délinquants des Premières nations, les délinquants métis possédaient beaucoup d'antécédents criminels. Néanmoins, en ce qui concerne les infractions, les délinquants métis ont été incarcérés pour vol qualifié, introduction par effraction et infractions en matière de drogues dans de plus fortes proportions que les autres délinquants autochtones et ceux non autochtones. De plus, ils étaient plus portés à avoir des

problèmes liés à l'emploi et aux interactions sociales que les autres délinquants autochtones.

Outre le problème de la surreprésentation, l'expérience des délinquants métis durant leur incarcération pourrait indiquer un besoin de services ciblés. D'après un rapport de la Manitoba Métis Federation (2002), à leur admission dans des établissements correctionnels fédéraux, les délinquants métis sont considérés comme des Autochtones, ce qui signifie le plus souvent « Premières nations ». Étant donné qu'ils ne se considèrent pas comme membres des Premières nations, certains délinquants métis ne reçoivent aucun service ni soutien autochtones durant leur incarcération. Par ailleurs, ceux qui recherchent un élément autochtone reçoivent des programmes et services qui incluent des pratiques sans lien avec leur culture (p. ex. sueries et cérémonies du foin d'odeur). Ces interventions en établissement qui aiguillent les délinquants métis vers des programmes qui ne sont pas adaptés à leurs acquis culturels pourraient être moins efficaces qu'escompté comme moyen de favoriser la réinsertion sociale.

À leur mise en liberté, les délinquants métis doivent affronter un ensemble analogue de circonstances. Comme les délinquants membres des Premières nations, les délinquants métis et leur famille bénéficient dans le cadre du processus de réinsertion sociale d'un soutien et de services postlibératoires. Toutefois, ces services risquent de ne pas être appropriés pour les délinquants métis. Il existe plusieurs programmes et services à l'intention des délinquants autochtones, mais ils ne ciblent pas spécifiquement les personnes et les familles métisses.

Compte tenu de leur surreprésentation dans le système correctionnel et du fait que les programmes en place ne sont peut-être pas appropriés, les délinquants métis auraient éventuellement besoin d'interventions différentes de celles qui sont offertes aux délinquants des Premières nations et non autochtones. Il faut donc se pencher sur les raisons pour lesquelles les programmes et services actuels ne conviennent peut-être pas aux délinquants métis et voir à quoi devraient ressembler des services appropriés.

Il s'agit en fait de l'objectif de la présente recherche.

Présente étude

La présente étude vise à examiner les besoins des délinquants métis. Voici les principales questions de recherche auxquelles elle tentera de répondre :

1. Quelles sont les caractéristiques des délinquants métis sous responsabilité fédérale interviewés en Colombie-Britannique? Sous quel rapport diffèrent-ils des autres délinquants, autochtones et non autochtones?
2. À quels programmes les délinquants métis sous responsabilité fédérale participent-ils en établissement et après leur mise en liberté? Participent-ils à des programmes axés sur les domaines qui constituent des besoins élevés?
3. De quels programmes et services les délinquants métis sous responsabilité fédérale ont-ils besoin dans les établissements correctionnels et après leur mise en liberté?
4. De quels programmes et services les familles de délinquants métis ont-elles besoin?
5. Quelle information le personnel correctionnel possède-t-il au sujet de la culture et des délinquants métis ou quelle formation a-t-il suivi à ce sujet?

Cette information devrait aider le SCC et les organisations métisses à mieux comprendre la façon d'intervenir auprès des délinquants métis pour favoriser leur réinsertion sociale. Elle pourrait aussi constituer une source de renseignements sur les autres moyens d'intervenir auprès des délinquants métis durant leur incarcération, en plus d'aider à déterminer la meilleure façon de mettre en application les articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) dans le cas des délinquants métis. Ces articles de la Loi visent à aider les délinquants autochtones à réussir leur retour dans la société au moyen de méthodes de guérison traditionnelles. L'information résultant de ce projet pourrait mener à une seconde phase ciblant des collectivités précises et indiquant les services qui existent pour appliquer l'article 81 ou 84.

MÉTHODE

Le présent projet consiste en un examen descriptif des délinquants autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux de la Colombie-Britannique. Pour réunir l'information nécessaire, nous avons extrait les données des sources suivantes :

- dossiers des délinquants
- entrevues avec des délinquants
- entrevues avec des membres de la famille
- groupes de discussion avec des employés des établissements fédéraux

Dossiers des délinquants

Nous avons examiné les dossiers de cas des délinquants, au moyen du Système de gestion des délinquants (SGD) du SCC, dans le but de dégager les caractéristiques sociodémographiques des délinquants, l'infraction à l'origine de la peine actuelle, les antécédents criminels et les facteurs statiques et dynamiques (l'Annexe B renferme une liste des variables examinées). Cette information a été rassemblée principalement à l'aide du processus de l'évaluation initiale des délinquants (EID). Le processus de l'EID du SCC sert à réunir et à conserver des renseignements sur les antécédents criminels et sur le plan de la santé mentale de chaque délinquant sous responsabilité fédérale, sa situation sociale et sa scolarité, les facteurs utiles pour déterminer le risque criminel (comme le nombre et la diversité des condamnations et le risque antérieur, la réaction au système correctionnel pour adolescents et pour adultes) et des facteurs importants pour déterminer les besoins dynamiques du délinquant (p. ex. antécédents de travail, antécédents familiaux, fréquentations criminelles, toxicomanie, attitudes). Les résultats contribuent, d'une part, à déterminer le placement en établissement et les plans correctionnels. D'autre part, une répartition de certaines variables liées aux antécédents criminels et aux besoins peut servir à produire un profil exhaustif de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Nous avons comparé les délinquants métis, ceux des Premières nations et les délinquants non autochtones afin d'examiner les différences entre les profils des délinquants métis et ceux des autres délinquants.

Entrevues avec les délinquants

Les entrevues avec les délinquants métis sous responsabilité fédérale ont fourni de l'information plus approfondie que celle extraite des dossiers des délinquants. Ces entrevues ont notamment procuré des renseignements personnels qui ne se trouvaient pas dans les dossiers et permis d'avoir des discussions plus approfondies au sujet des besoins des délinquants. Un outil d'entrevue a été élaboré en consultation avec un comité directeur.

Les questions d'entrevue visaient à explorer six principaux domaines : les renseignements généraux au sujet du délinquant, les renseignements sur l'enfance, les problèmes familiaux, la relation actuelle du délinquant avec la famille, la participation aux programmes et les besoins. Les entrevues structurées incluaient des questions fermées et des questions ouvertes. On trouvera les questions d'entrevue à l'Annexe C. Chaque répondant a été interviewé par un expert-conseil autochtone engagé par le MPCBC.

L'échantillon formé pour cette étude consistait de détenus et détenues de certains établissements correctionnels fédéraux en Colombie-Britannique. Soixante-quatre répondants métis ont été choisis à partir d'un échantillon de commodité de détenus qui faisaient partie de la population carcérale dénombrée de chaque établissement au moment de l'étude.

Chaque entrevue a duré entre 30 minutes et deux heures, selon les renseignements que l'on y a véhiculés. La durée moyenne de l'entrevue était d'environ 45 minutes.

Durant les entrevues, quelques répondants qui, d'après les dossiers, n'étaient pas des Métis se sont déclarés Métis. On a décidé de les inclure dans l'échantillon s'ils se déclaraient eux-mêmes Métis. L'échantillon global comptait 62 délinquants métis de sexe masculin et de deux délinquantes métisses. Voici la ventilation des entrevues menées aux différents établissements :

Établissement	Sécurité	Sexe	Délinquants
Centre de santé régional	Max	M	7
Établissement de Kent	Max	M	9
Établissement William Head	Moy.	M	10
Établissement Mountain	Moy.	M	10
Établissement de Mission	Moy.	M	10
Établissement de Matsqui	Moy.	M	6
Kwikwèxwelhp	Min	M	2
Établissement Ferndale	Min	M	5
Centre de réception régional	Multi	M	2
Centre correctionnel communautaire Sumas	CCC	M	1
Centre correctionnel pour femmes de la Colombie-Britannique	Multi	F	2
TOTAL			64

Entrevues avec les familles

Nous avons demandé à chaque délinquant interviewé d'indiquer le nom d'un ou plusieurs membres de sa famille avec lesquels il avait gardé le contact et avec lesquels il nous autorisait à communiquer. Nous avons ainsi obtenu le nom de 35 personnes.

Une entrevue structurée a été élaborée pour les membres de la famille des délinquants métis interviewés. Les questions d'entrevue portaient sur quatre principaux aspects : les antécédents du membre de la famille, sa relation avec le délinquant, les besoins du

délinquant et besoins familiaux. Les entrevues structurées incluait des questions ouvertes et des questions fermées. On trouvera les questions d'entrevue à l'Annexe D.

Nous avons communiqué avec les membres de la famille par téléphone et leur avons demandé s'ils acceptaient d'être interviewés pour le projet. Quant à ceux qui ont accepté de participer, nous leur avons donné la possibilité de le faire en personne ou par téléphone. Dix-sept personnes ont été interviewées, toutes par téléphone.

Sur les 17 membres de la famille, 14 (82 %) étaient des femmes. On y dénombrait huit Métis, trois membres des Premières nations et six personnes non autochtones. Dans six cas, il s'agissait du frère ou de la sœur, dans cinq, de l'épouse ou de la conjointe de fait, dans quatre, de la mère, dans un, d'un autre membre de la famille et dans le dernier, d'un ami de la famille.

Groupes de discussion des employés

En plus d'interviewer des délinquants métis et des membres de la famille, nous avons organisé des groupes de discussion à l'intention d'employés de certains établissements fédéraux en Colombie-Britannique. Les questions gravitaient autour de la connaissance et de la compréhension par le personnel de la culture métisse, des besoins des délinquants et des membres de leur famille, et des programmes disponibles pour les délinquants métis. On trouvera à l'Annexe E les questions explorées dans les groupes de discussion.

Des groupes de discussion ont eu lieu dans l'établissement William Head, l'établissement Mountain, l'établissement de Kent, le Centre de réception régional, l'établissement de Matsqui, l'établissement de Mission, Kwikwèxwelhp et le centre de santé régional. Ont participé à ces groupes de discussion des agents de liaison autochtones, des agents de libération conditionnelle, des gestionnaires d'unité et des thérapeutes.

Processus

Le projet a commencé par la mise sur pied d'un comité directeur. Celui-ci était composé de représentants du MPCBC, du RNM et du SCC (administration centrale et région du Pacifique). Un entrepreneur autochtone a été engagé dans le but de mener les entrevues et d'animer les groupes de discussion. À l'issue d'une rencontre initiale avec le comité directeur, des questions ont été formulées pour les entrevues et les groupes de discussion et acceptées par le comité directeur.

Nous avons communiqué avec le directeur de chaque établissement afin de discuter de la recherche et lui demander de proposer des employés qui pourraient participer au groupe de discussion. Nous sommes également entrés en contact avec le directeur adjoint des Programmes correctionnels de chaque établissement pour fixer les dates des entrevues et organiser les séances d'information préalables aux entrevues qu'il jugeait nécessaires.

Les entrevues ont été menées avec des délinquants dans 11 établissements. Les groupes de discussion ont eu lieu au cours de la même période. Enfin, nous avons communiqué et mené des entrevues avec les membres de la famille.

Les résultats des entrevues ont été envoyés au SCC pour l'entrée des données. Les questions ouvertes ont été examinées en vue de dégager, au besoin, des thèmes et les coder aux fins d'analyse. Après établissement de l'ensemble de données, on a effectué des analyses dans le but de répondre aux questions de recherche.

CONSTATATIONS

Comme nous l'avons déjà signalé, l'échantillon formé pour la présente étude était composé de 64 délinquants métis incarcérés dans des établissements fédéraux en Colombie-Britannique. Les analyses préliminaires portaient sur l'existence éventuelle de différences entre les membres de l'échantillon et les délinquants métis recensés au moyen du SGD. Les 64 délinquants métis interviewés correspondaient à 65 % de tous les délinquants métis incarcérés dans des établissements correctionnels en Colombie-Britannique. Les quelques différences constatées entre les membres de l'échantillon et ces derniers n'étaient pas significatives. Les résultats peuvent donc être généralisés à l'ensemble des délinquants métis sous responsabilité fédérale dans cette province.

Voici les analyses qui ont été menées sur les cinq questions de recherche susmentionnées. On trouvera à l'Annexe A tous les tableaux auxquels on fait mention dans le présent rapport.

Profil des délinquants métis

On a d'abord fait l'examen des profils des délinquants métis interviewés. Ces derniers ont ensuite été comparés aux délinquants des Premières nations et aux délinquants non autochtones incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux en Colombie-Britannique.

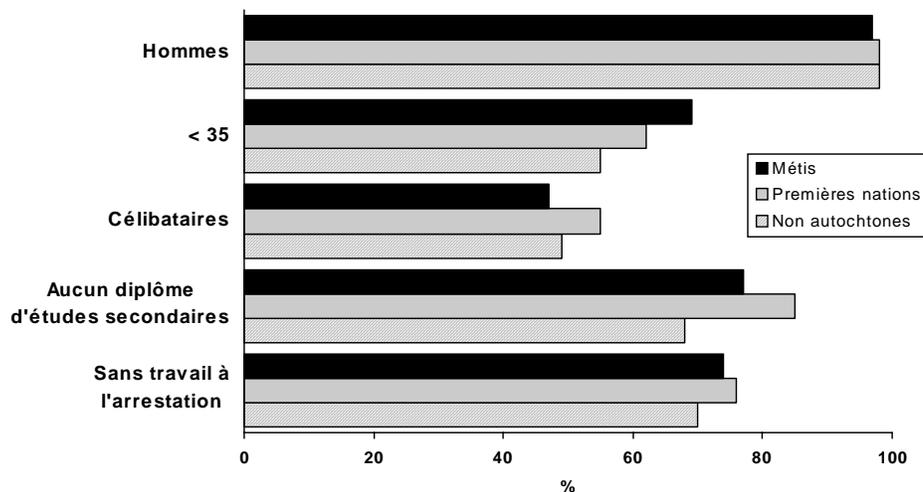
Caractéristiques sociodémographiques

Les délinquants métis ressemblent passablement aux délinquants des Premières nations et aux délinquants non autochtones sur le plan des caractéristiques démographiques. Comme l'illustre le Graphique 1, la proportion de femmes était à peu près la même dans les trois groupes. En outre, la plupart des délinquants étaient

célibataires au moment de leur admission dans un établissement fédéral (se reporter aussi au Tableau 1).

On a constaté une différence entre les groupes en ce qui concerne l'âge des délinquants. Les délinquants métis tendaient à être plus jeunes au moment de leur admission dans un pénitencier fédéral que les délinquants non autochtones. En effet, plus des deux tiers (69 %) d'entre eux étaient âgés de moins de 35 ans au moment de l'admission, contre seulement la moitié environ (55 %) des délinquants non autochtones. Par ailleurs, les délinquants métis ressemblaient à ceux des Premières nations sur le plan de l'âge. L'âge moyen des délinquants métis et de ceux appartenant aux Premières nations était respectivement de 31 ans et de 32 ans, contre 35 ans pour les délinquants non autochtones.

Graphique 1
Caractéristiques sociodémographiques



Même si la proportion de Métis qui n'avaient pas achevé leurs études secondaires au moment de l'admission dans l'établissement était plus élevée que celles des délinquants non autochtones (77 % contre 68 %), cette différence n'était pas significative. La différence entre les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones était par contre significative (85 % contre 68 %), mais il n'y

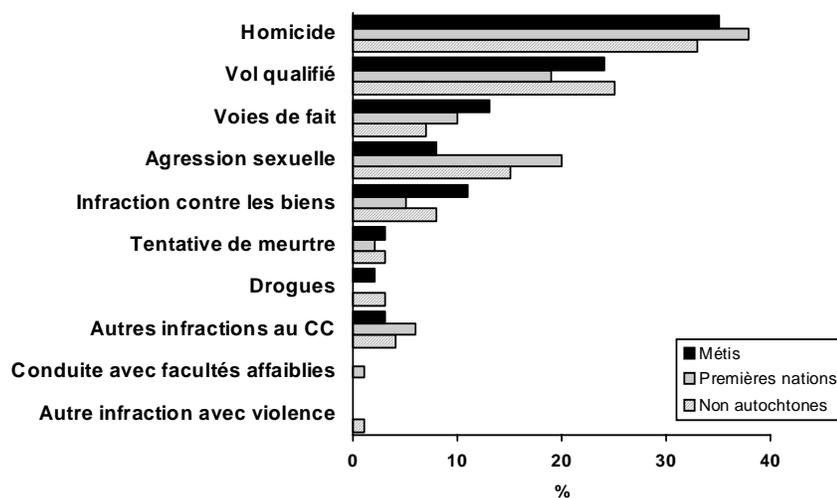
avait pas de différences significatives entre les délinquants métis et les délinquants des Premières nations.

Nous n'avons pas constaté de différences significatives entre les délinquants métis, des Premières nations et non autochtones pour ce qui est d'être sans travail au moment de l'admission. Environ sept délinquants sur 10 ne travaillaient pas au moment de leur arrestation.

Infraction à l'origine de la peine actuelle

Comme le démontre le Graphique 2, les délinquants métis et les délinquants des Premières nations et non autochtones se ressemblaient sur le plan de l'infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle. Les deux infractions les plus graves à l'origine de la peine actuelle pour les délinquants métis étaient l'homicide (35 %) et le vol qualifié (24 %). La proportion de délinquants métis actuellement incarcérés pour avoir commis des infractions sexuelles était inférieure à celle des délinquants des Premières nations (8 % contre 20 %) (voir également le Tableau 2). Quant aux différences entre les délinquants métis et les délinquants non autochtones, elles n'étaient pas significatives.

Graphique 2
Infraction la plus grave



La peine globale moyenne pour les délinquants métis était de 6,6 ans. On n'a pas enregistré de différences significatives entre ces délinquants et ceux des Premières nations (7,1 ans) ou les délinquants non autochtones (7,0 ans).¹

Antécédents criminels

En ce qui concerne les antécédents criminels, les délinquants métis se distinguent de manière significative des délinquants non autochtones seulement, la différence entre les délinquants métis et ceux des Premières nations n'étant pas significative (se reporter au Tableau 3). Ils avaient, dans une plus forte proportion que les délinquants non autochtones, déjà été condamnés par un tribunal de la jeunesse (73 % contre 55 %), avaient été placés sous surveillance dans la collectivité (91 % contre 74 %) et avaient purgé des peines antérieures sous responsabilité provinciale (84 % contre 70 %). De plus, les délinquants métis étaient plus nombreux que les délinquants autochtones à avoir échoué durant une période antérieure de surveillance dans la collectivité (84 % contre 60 %) et été reclassés à un niveau de sécurité supérieur (41 % contre 25 %).²

Même si les délinquants métis avaient de plus lourds antécédents criminels que les délinquants des Premières nations, les différences entre les deux groupes n'étaient pas significatives.

Facteurs statiques et facteurs dynamiques

Quoiqu'un nombre plus élevé de délinquants métis que de délinquants non autochtones aient été classés dans la catégorie de risque élevé de récidive (79 % contre 67 %), la différence entre les deux groupes ne s'est pas avérée significative (Tableau 4). On a toutefois enregistré une différence significative entre les délinquants des Premières

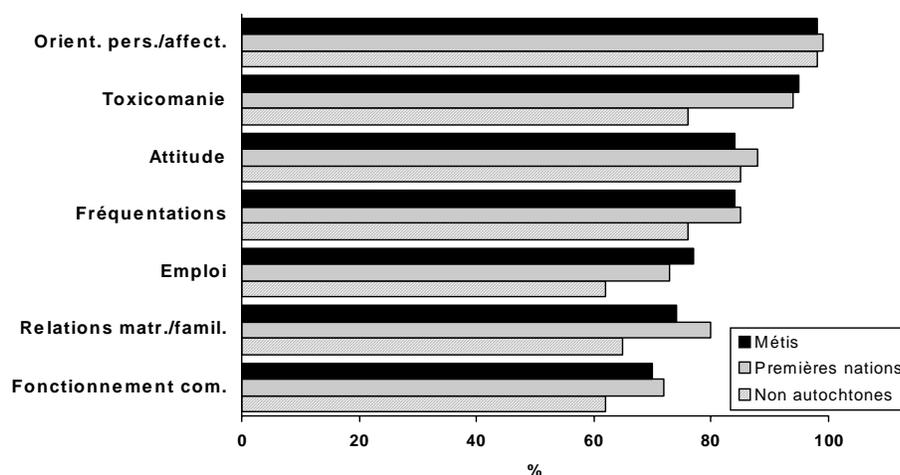
¹ Les peines à perpétuité sont exclues du calcul de la peine globale moyenne.

² Nous ne connaissons pas les raisons de ces échecs.

nations et les délinquants non autochtones en ce qui concerne le risque élevé de récidive (81 % contre 67 %).

Comme l'illustre le Graphique 3, les délinquants métis incarcérés sous responsabilité fédérale en Colombie-Britannique présenteraient des besoins différents en matière de programmes que ceux des délinquants non autochtones (voir également le Tableau 4).

Graphique 3
Un certain besoin ou un besoin manifeste



Les délinquants métis avaient, dans une plus forte proportion que les délinquants non autochtones, un certain besoin ou un besoin manifeste de programmes dans les domaines de la toxicomanie (95 % contre 76 %) et de l'emploi (77 % contre 62 %). Nous n'avons pas constaté de différences significatives entre les délinquants métis et les délinquants des Premières nations. Cependant, il existait davantage de différences entre ces derniers et les délinquants non autochtones.

On n'a pas enregistré de différences significatives entre les délinquants métis, des Premières nations et non autochtones sur le plan de la motivation à l'égard de l'intervention. Néanmoins, la proportion de délinquants métis et des Premières nations

considérés comme ayant un potentiel élevé de réinsertion sociale était de manière significative plus faible que celle des délinquants non autochtones (7 % et 10 % contre 24 %).

Bref, les délinquants métis tendent à être jeunes, célibataires et peu scolarisés, et à afficher un taux élevé de chômage, caractéristiques qui ressemblent à celles des délinquants des Premières nations et de la population autochtone du Canada en général. En outre, les délinquants métis ont de plus lourds antécédents criminels que les détenus non autochtones et des besoins criminogènes qui diffèrent de ceux de ces derniers. Par contre, on retrouve moins de différences entre les délinquants métis et les délinquants non autochtones qu'entre ces derniers et les délinquants des Premières nations pour ce qui est des besoins criminogènes.

Culture et antécédents familiaux

Nous avons recueilli des renseignements supplémentaires au moyen d'entrevues auprès de délinquants métis (Tableaux 5 et 6) et avons comparé cette information à celle provenant d'études antérieures. Sur le plan de la culture autochtone, les délinquants métis diffèrent des délinquants des Premières nations sous certains rapports, mais moins à certains égards qu'à d'autres. Ainsi, 23 % ont dit comprendre ou parler une langue autochtone, tandis que 62 % ont affirmé suivre une religion autochtone traditionnelle. Une étude antérieure a révélé que beaucoup plus de délinquants des Premières nations (67 %) comprenaient ou parlaient une langue autochtone (Trevethan, Auger, Moore, MacDonald et Sinclair, 2002).

Fait intéressant, 42 % des délinquants métis interviewés ont dit être attachés à la culture métisse. Cependant, les trois quarts (74 %) ont affirmé être attachés à une autre culture autochtone. De plus, 71 % ont dit prendre part à des activités autochtones traditionnelles, comme l'art et l'artisanat autochtones, la fabrication de tambours, la danse ou la musique de tambour traditionnelle, les pow-wows et les sueries. D'après

Trevethan et coll., 78 % des délinquants des Premières nations sont en fait attachés à la culture autochtone.

La majorité des délinquants métis ont affirmé avoir grandi en milieu urbain, soit dans une petite ville (30 %) ou une grande ville (25 %). En outre, 37 % de ces délinquants ont grandi dans une collectivité rurale et 6 %, dans une réserve. Au moment de l'arrestation, la proportion de délinquants métis qui habitaient en milieu urbain (53 % dans une grande ville; 33 % dans une petite ville) était encore plus forte. À ce moment-là, environ le tiers (34 %) des délinquants se trouvaient à cet endroit depuis moins d'un an. Un quart (27 %) y étaient depuis un à cinq ans, 19 %, depuis six à 15 ans, et 20 %, depuis plus de 15 ans. Les délinquants métis étaient plus susceptibles que les délinquants des Premières nations de vivre en milieu urbain au moment de leur arrestation; en effet, environ 86 % des délinquants métis vivaient en milieu urbain au moment de leur arrestation, contre environ 75 % des délinquants des Premières nations (Trevethan et coll., 2002).

La majorité des délinquants métis ont affirmé se sentir plus à l'aise dans une ville (37 %, dans une grande ville et 31 %, dans une petite ville). De plus, le tiers d'entre eux (31 %) se sentaient plus à l'aise dans une collectivité rurale et seulement 2 %, dans une réserve. De même, ceux qui préféraient habiter la ville après leur mise en liberté formaient le groupe le plus nombreux (36 % dans une petite ville et 20 % dans une grande ville). Toutefois, environ le tiers (35 %) croyaient qu'il était préférable d'être mis en liberté dans une collectivité rurale. La plupart des répondants ont dit avoir l'intention d'habiter la ville après leur mise en liberté (38 % dans une petite ville et 31 % dans une grande ville). Les localités où les délinquants métis souhaitaient surtout être mis en liberté étaient Vancouver, Victoria, Kelowna, Prince George, Surrey, Edmonton et Abbotsford.

Le Tableau 6 fournit des renseignements sur les antécédents familiaux et les relations actuelles des délinquants. La plupart des répondants ont affirmé que leur père ou leur mère était leur principal pourvoyeur de soins durant leur enfance (67 %). Par contre, le cinquième des délinquants métis (20 %) ont été élevés par une personne qui ne faisait

pas partie de leur famille, comme des parents de familles d'accueil ou des organismes d'aide à l'enfance. La plupart d'entre eux (84 %) se sont dit attachés à leur principal pourvoyeur de soins. Seulement la moitié environ ont affirmé avoir grandi dans des conditions économiques favorables (53 %), avoir eu une enfance stable (56 %) et avoir été heureux dans l'enfance (52 %). Un grand nombre d'entre eux ont vécu des difficultés durant l'enfance, telles que des problèmes de violence ou de consommation de drogues au foyer (83 % et 73 % respectivement), ainsi que des problèmes de violence dans leur collectivité (89 %). En outre, les deux tiers (66 %) ont dit que des membres de leur famille se livraient à des activités criminelles.

Quant aux relations actuelles, moins de la moitié des délinquants métis interviewés ont affirmé entretenir actuellement des rapports avec leur époux/épouse ou leur conjoint de fait (46 %) et leurs enfants (48 %). En fait, ils étaient plus nombreux à entretenir, au moment de l'entrevue, des rapports avec d'autres membres de leur famille, par exemple avec des frères ou soeurs, ou avec leur mère (88 %).

En gros, ces résultats révèlent que, même si les délinquants métis ressemblent aux délinquants des Premières nations sur les plans des caractéristiques sociodémographiques, des profils d'infractions et des besoins criminogènes, ils diffèrent de ces derniers pour ce qui est du lieu de résidence et des expériences culturelles. Les délinquants métis vivent ordinairement en milieu urbain. Ils tendent aussi à suivre les traditions autochtones, bien que certains suivent la culture métisse et d'autres, la culture des Premières nations. La plupart d'entre eux ne parlent pas une langue autochtone. À l'instar des autres délinquants sous responsabilité fédérale, un grand nombre d'entre eux ont connu des circonstances difficiles au foyer durant l'enfance, y compris la violence et la toxicomanie.

Malgré les ressemblances qu'il existe quant aux raisons à l'origine de l'incarcération et aux besoins criminogènes, les différences relatives au milieu familial et les caractéristiques culturelles semblent indiquer que les délinquants métis ont besoin de méthodes d'intervention différentes de celles employées pour les délinquants des

Premières nations. Ainsi, un pavillon de ressourcement situé à un endroit éloigné ne serait peut-être pas efficace pour un grand nombre de délinquants métis. De même, le recours à des Aînés, à des sueries et à des cérémonies de foin odorant ne serait peut-être pas utile pour les délinquants métis.

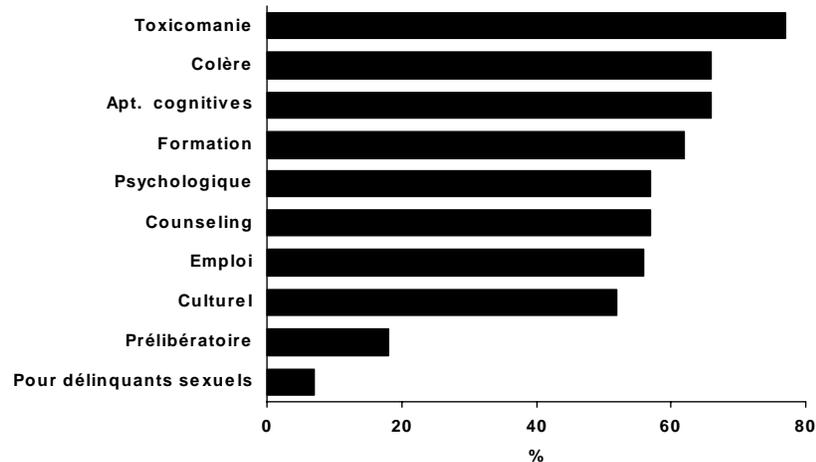
Participation aux programmes

La deuxième question étudiée dans ce rapport avait trait aux programmes auxquels les délinquants métis participent en établissement et après leur mise en liberté. Elle visait également à déterminer si les délinquants métis participaient à des programmes ciblant leurs domaines de besoins élevés. Il y a lieu de noter que le SCC offre des programmes de base et des programmes supplémentaires. Les premiers portent sur la toxicomanie, la formation, la violence familiale, les compétences psychosociales et les infractions sexuelles. Ils sont choisis en fonction des besoins criminogènes indiqués dans le plan correctionnel des délinquants. Les programmes supplémentaires sont ceux qui ne sont pas normalisés à l'échelle du SCC.

On a entrepris un examen des programmes auxquels les délinquants métis ont affirmé avoir participé. Presque tous les répondants (98 %) se sont dit au courant des programmes offerts dans l'établissement correctionnel. De même, 98 % ont affirmé avoir participé à des programmes en établissement durant leur peine. Comme l'indique le Graphique 4, la plupart d'entre eux ont pris part à des programmes pour toxicomanes (77 %) (se reporter également au Tableau 7). De plus, environ les deux tiers ont participé à des programmes de maîtrise de la colère, d'aptitudes cognitives et de formation (66 %, 66 % et 62 % respectivement). Cinquante-sept pour cent ont bénéficié de services psychologiques ou de counseling et 56 %, de programmes d'emploi. Environ la moitié (52 %) ont dit avoir participé à une forme quelconque de programmes culturels. Comme nous l'avons déjà signalé, le SCC offre des programmes de base. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des répondants aient pris part à des programmes de base pour toxicomanes ou de maîtrise de la colère, d'acquisition d'aptitudes cognitives et de formation dans le cadre de leur plan correctionnel. Les

programmes culturels sont actuellement considérés comme un élément facultatif du plan.

Graphique 4
Participation aux programmes



Le quart des répondants (25 %) ont affirmé avoir participé à des programmes après leur mise en liberté sous condition. Parmi ce groupe, la plupart avaient suivi un programme pour toxicomanes (94 %).

Près des deux tiers (61 %) ont dit avoir pris part à des programmes purement autochtones. Ceux-ci incluent notamment des programmes culturels et pour toxicomanes et des programmes de maîtrise de la colère (tels que le programme « En quête du guerrier en vous »). Toutefois, seulement deux délinquants ont affirmé avoir participé à des programmes destinés expressément aux Métis, comme des programmes de counseling pour toxicomanes.

À l'admission, les délinquants présentent souvent une multitude de besoins criminogènes, et ceux qui éprouvent un besoin élevé dans un domaine tendent aussi à avoir un besoin élevé dans d'autres domaines. En outre, durant l'incarcération, les délinquants participent souvent à un certain nombre de programmes. Il est donc difficile

de déterminer si des programmes précis ciblent des besoins spécifiques. Le Tableau 8 nous permet de voir si les délinquants qui étaient considérés comme à besoins élevés au moment de l'admission ont pris part à différents types de programmes. Dans l'ensemble, la plupart des délinquants qui avaient un certain besoin ou un besoin manifeste de programmes dans un des sept domaines ont participé à des programmes pour toxicomanes.

On peut également examiner les domaines de besoins spécifiques afin de déterminer si ceux qui présentent un besoin élevé sur un certain plan tendent à participer à des programmes qui ciblent ce besoin. On constate que beaucoup de délinquants métis considérés comme ayant un certain besoin ou un besoin manifeste de programmes pour toxicomanes ont effectivement pris part à des programmes pour toxicomanes (80 %) et à des programmes axés sur les aptitudes cognitives ou les compétences psychosociales (66 %). De même, beaucoup de délinquants métis considérés comme ayant un certain besoin ou un besoin manifeste dans le domaine de l'emploi ont participé à des programmes d'emploi (58 %) et de formation (62 %). Environ six délinquants sur 10 qui éprouvaient un certain besoin ou un besoin manifeste de programmes dans le domaine de l'orientation personnelle ou affective ont bénéficié de programmes ciblant leurs besoins, soit des programmes de maîtrise de la colère (64 %), ou des services de counseling (57 %) ou psychologiques (57 %). Les délinquants présentant un certain besoin ou un besoin manifeste dans le domaine des relations matrimoniales ou familiales ont pris part dans une forte proportion à des programmes de maîtrise de la colère (65 %).

La plupart des répondants ayant participé à des programmes ont affirmé les avoir achevés (90 %). Comme l'indique le Tableau 7, parmi ces derniers, les taux d'achèvement les plus élevés ont été enregistrés dans les programmes pour toxicomanes (76 %), de maîtrise de la colère (76 %), d'aptitudes cognitives et de compétences psychosociales (70 %) et de formation (59 %), ainsi que pour les services psychologiques (56 %) et de counseling (52 %). Moins de la moitié des délinquants ont complété les programmes d'emploi (48 %), les programmes culturels (26 %), les

programmes prélibératoires³ (24 %) et les programmes pour délinquants sexuels (13 %). Comme certains délinquants participaient peut-être encore aux programmes, ils ne pouvaient pas les considérer comme étant achevés. Douze répondants ont indiqué pourquoi ils n'avaient pas complété un programme. Quelques-uns ont affirmé que les programmes n'étaient pas destinés exclusivement aux Métis. D'autres ont mentionné le transfèrement à un autre établissement, un conflit d'intérêts et leur implication dans des incidents aboutissant à leur élimination du programme.

Comme on peut le constater au Tableau 7, la plupart des répondants estimaient que les programmes auxquels ils avaient pris part étaient utiles. Dans le cas des services psychologiques, 63 % les ont jugés utiles, tandis que tous les participants ont jugé utiles les programmes prélibératoires et pour délinquants sexuels.⁴ Parmi ceux qui ont jugé des programmes utiles, certains ont affirmé que ceux-ci avaient ciblé les facteurs à l'origine du problème, leur avaient permis d'acquérir des habiletés pour faire face à leurs problèmes et leur avaient assuré un soutien. Beaucoup de répondants ont signalé que c'était l'aspect culturel des programmes qui expliquait leur efficacité.

Une raison donnée par les répondants qui n'ont pas jugé les programmes très utiles était la difficulté à créer une dynamique de groupe. De plus, certains répondants ont dit que les programmes étaient trop simplistes et qu'ils ne ciblaient pas toujours les aspects les plus importants. Enfin, certains répondants ont fait remarquer que les animateurs manquaient d'expérience pratique.

Dans l'ensemble, les programmes ont ciblé les besoins criminogènes divers d'un nombre considérable de délinquants métis inclus dans le présent échantillon. En général, ces derniers estiment que les programmes ont été utiles. On ne sait toutefois

³ Les programmes prélibératoires incluent les permissions de sortir pour le développement personnel, le service communautaire, les rapports avec la famille et les obligations parentales.

⁴ Note : Peu de répondants ont évalué l'utilité des programmes pour délinquants sexuels et les programmes prélibératoires (soit un et quatre respectivement). Il faut par conséquent interpréter avec prudence les résultats.

pas clairement si les programmes répondent aux besoins culturels ou spirituels des délinquants métis. Bien que les programmes ciblent les besoins criminogènes cernés à l'admission, il se peut que les délinquants n'y soient pas pleinement réceptifs à moins que les programmes ne soient donnés dans un contexte culturel approprié et d'une manière qui a une résonance dans la vie des délinquants métis.

Tentatives de remédier aux besoins criminogènes des délinquants métis

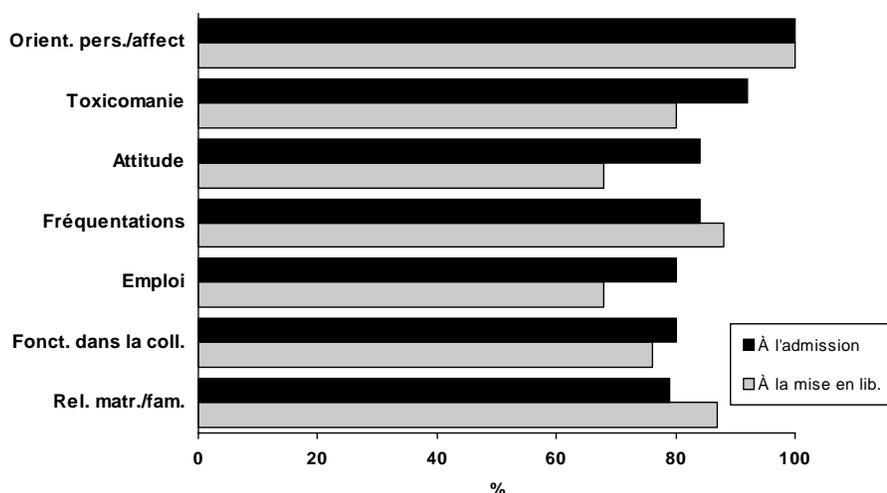
Comme nous l'avons déjà signalé, bon nombre de délinquants métis incarcérés sous responsabilité fédérale sont considérés comme ayant un certain besoin ou un besoin manifeste dans chacun des domaines de besoins dynamiques au moment de leur admission dans un établissement fédéral. Un examen des besoins à l'admission et avant la mise en liberté a été effectué pour ceux dont on avait évalué les besoins à ces deux moments précis. Comme le révèle le Graphique 5, les délinquants métis ont des besoins criminogènes considérables tant à l'admission qu'avant leur mise en liberté. On a cependant constaté une baisse de la proportion de ceux qui présentaient un certain besoin ou un besoin manifeste en ce qui concerne la toxicomanie (92 % contre 80 %), l'attitude (84 % contre 68 %) et l'emploi (80 % contre 68 %) au moment de la mise en liberté. Il est toutefois intéressant de noter un accroissement de la proportion de ceux qui avaient un certain besoin ou un besoin manifeste en ce qui concerne les relations matrimoniales et familiales (87 % contre 79 %) et les fréquentations (88 % contre 84 %) au moment de la mise en liberté. Cela pourrait être dû au fait qu'à la mise en liberté, ces aspects ressortent davantage que durant l'incarcération.

Une analyse supplémentaire a été menée dans le but d'examiner l'existence de différences significatives sur le plan des besoins criminogènes entre l'admission et la mise en liberté. On a constaté que les délinquants métis présentaient un besoin sensiblement plus faible au moment de leur mise en liberté pour ce qui est de la toxicomanie (moyenne de 3,6 contre 3,2),⁵ l'orientation personnelle et affective

⁵ Les moyennes sont calculées en fonction d'une échelle à quatre points où 1 correspond à un atout, 2 à l'absence de besoin, 3 à un certain besoin et 4 à un besoin manifeste.

(moyenne de 3,8 contre 3,5) et l'attitude (moyenne de 3,4 contre 3,0). Cela semble indiquer que l'on remédie à certains besoins durant l'incarcération. Néanmoins, on note une forte proportion de délinquants qui ont des besoins importants au moment de leur mise en liberté. Les programmes pourraient éventuellement être plus efficaces s'ils étaient offerts dans un contexte culturel approprié pour les délinquants métis.

Graphique 5
Un certain besoin ou un besoin manifeste à l'admission et à la mise en liberté



L'information provenant des entrevues confirme les constatations basées sur les évaluations des besoins. Beaucoup de Métis interviewés ont affirmé avoir des problèmes de toxicomanie et d'estime de soi (77 % pour chaque élément) au moment de l'incarcération (Tableau 9). En outre, plus des deux tiers (69 %) ont dit éprouver des difficultés liées à la colère. À peu près la moitié des délinquants ont affirmé avoir des problèmes financiers (56 %), de violence (53 %), d'emploi (50 %), de santé mentale (48 %) et de relations matrimoniales/familiales (45 %) à l'admission. Ils étaient moins nombreux à présenter des problèmes de logement (34 %), des problèmes de santé (30 %) ou des problèmes liés à un décès dans la famille (23 %).

Enfin, il est clair que les délinquants métis font face à une diversité de problèmes durant leur incarcération et au moment de leur mise en liberté.

On a demandé aux délinquants s'ils croyaient éprouver des besoins différents de ceux des délinquants non autochtones et des autres délinquants autochtones. Dans l'ensemble, 57 % des répondants ont affirmé avoir des besoins différents de ceux des délinquants non autochtones. Par contre, les différences ne semblent pas être liées aux besoins criminogènes, mais peut-être plutôt à ce qu'on pourrait appeler des besoins liés à la réceptivité. Plus des deux tiers (69 %) des répondants qui ont dit éprouver des besoins différents de ceux des délinquants non autochtones ont ajouté que les différences étaient liées aux aspects spirituels et culturels.

Environ le quart (27 %) des délinquants métis interviewés ont dit avoir des besoins différents de ceux des autres délinquants autochtones. Parmi ceux qui ont affirmé que leurs besoins et ceux des délinquants des Premières nations se ressemblaient, environ la moitié (42 %) ont précisé que cette similarité était attribuable au fait qu'ils étaient traités de la même façon ou que les deux groupes étaient aux prises avec des questions d'identité. Toutefois, certains ont souligné l'importance d'aborder les besoins différemment, tandis que d'autres estimaient que la culture métisse était très différente de la culture des Premières nations. Un des délinquants qui estimaient que les délinquants métis avaient des besoins différents a déclaré :

La culture métisse, cela fait partie de qui je suis. On me parle simplement de culture des Premières nations, mais cela n'est pas moi. Je suis allé une fois à un pow-wow, et je ne m'y sentais pas à l'aise.

On a aussi interrogé les délinquants sur leurs besoins en tant que Métis dans l'établissement et après leur mise en liberté. Les répondants ont souligné dans une forte proportion (54 %) la nécessité de bien connaître la culture métisse et d'y être sensibilisés. En outre, 28 % ont parlé du besoin de multiplier les programmes propres aux Métis et 28 % ont également dit que le SCC avait besoin d'animateurs et d'employés métis. Les répondants étaient peu nombreux (6 %) à parler d'un besoin d'accroître la participation de la collectivité métisse. Selon un répondant :

[J'ai besoin] qu'on reconnaisse qui je suis comme Métis. Quelqu'un devrait pouvoir nous instruire au sujet de nos convictions et de notre culture et de la différence qui existe avec celles des Premières nations.

Les répondants ont parlé du besoin, au moment de la mise en liberté, d'un soutien de la part de la collectivité métisse (40 %) et d'un soutien financier (22 %), culturel (15 %) et familial (9 %), ainsi qu'en matière d'emploi (16 %), de logement (15 %) et de formation (9 %). Selon un répondant :

J'ai besoin d'un soutien métis pour me trouver un logement et m'aider à m'établir dans la collectivité. J'ai besoin d'une organisation métisse qui m'appuiera à mon audience de libération conditionnelle.

On a interrogé les délinquants sur les programmes qu'ils souhaiteraient avoir en établissement ou dans la collectivité. Plusieurs d'entre eux ont mentionné un nombre accru de programmes culturels. Le tiers (33 %) des répondants ont parlé de programmes culturels en général et 22 %, de programmes propres aux Métis en particulier. Beaucoup ont dit avoir besoin de programmes dans la collectivité. Certains répondants ont mentionné notamment le besoin, dans la collectivité, de programmes de formation ou d'emploi, de programmes de mise en liberté ou de transition, ainsi que de programmes axés sur les aptitudes cognitives ou les compétences psychosociales. D'après un répondant :

On devrait offrir différentes sortes de programmes. L'accroissement du nombre de programmes procurera plus d'avantages aux détenus et à la collectivité. Les programmes aident à changer le mode de vie et, à long terme, nous sauvent tous des dommages que peuvent causer les drogues ou la violence. Les programmes brisent le cycle.

Bref, les délinquants métis présentent clairement un vaste éventail de besoins criminogènes à leur entrée dans le système correctionnel fédéral et à leur mise en liberté dans la collectivité. Certains des programmes en place visent à remédier à ces problèmes. Les délinquants interviewés ont tendance à croire que ces programmes ont été utiles. Néanmoins, ils signalent qu'il manque à ces derniers un aspect culturel. Un autre thème commun était celui du besoin de soutien et de programmes communautaires pour les délinquants métis dans la collectivité. Même si les programmes ciblent les besoins criminogènes, pour les rendre plus utiles pour les délinquants métis, il faut y incorporer les aspects culturels.

Besoins des membres de la famille

En plus d'examiner les besoins des délinquants métis durant leur incarcération et après leur mise en liberté dans la collectivité, l'étude portait aussi sur les besoins des membres de la famille de ces délinquants (Tableau 10).

Les délinquants interviewés qui estimaient que les membres de leur famille avaient besoin de plus de rapports avec eux formaient le groupe le plus important (48 %). Environ le cinquième (21 %) des délinquants croyaient que les membres de leur famille avaient besoin de mieux comprendre la situation qu'ils vivaient durant leur incarcération. Les autres domaines de besoins qui existaient durant l'incarcération du délinquant incluaient les finances, le logement et les besoins médicaux. Les délinquants estimaient qu'après leur mise en liberté, les membres de leur famille avaient besoin d'un engagement de leur part (35 %), de rapports (29 %), d'un soutien (21 %), de counseling (19 %) et d'une meilleure compréhension du délinquant (15 %). Les autres aspects mentionnés incluaient une aide en matière de finances, de logement et de santé.

Parmi les 17 membres de la famille interviewés, 82 % ont affirmé avoir connu des difficultés durant leur vie, le plus souvent, la toxicomanie.

Bien que certains membres de la famille n'aient pas répondu à la question, sept des 12 qui y ont répondu (58 %) ont dit avoir accès à des services durant l'incarcération d'un des leurs. Ces programmes incluent des visites, du counseling, des services sociaux et des services d'Aînés. De plus, sept des 10 membres de la famille qui ont répondu (70 %) croient qu'ils auront accès aux services après la mise en liberté du délinquant.

Quarante-trois pour cent des membres de la famille estimaient qu'ils auraient besoin d'un soutien de leur famille et de la collectivité après la mise en liberté. D'autres ont mentionné le besoin d'avoir des rapports avec le délinquant (21 %) et quelques-uns ont affirmé qu'ils auraient besoin d'une forme de counseling ou d'un accès à des services psychologiques au moment de la mise en liberté. Ces résultats soulignent l'importance d'avoir un réseau en place pour assurer une assistance aux familles, selon les besoins.

Les besoins des membres de la famille des délinquants métis ressemblent fort probablement à ceux des membres de la famille de tout délinquant. Cependant, pour rendre les services particulièrement efficaces, il importe de les offrir dans le bon contexte culturel.

Connaissance de la part du personnel

Comme dernier point de cette étude, les groupes de discussion entre employés se sont penchés sur l'information ou la formation que les membres du personnel correctionnel devaient avoir au sujet des délinquants métis et de la culture métisse.

Il ressort des discussions avec les employés des établissements que ces derniers ne connaissent guère la culture métisse. Ainsi, même si les employés ont dit savoir qu'il existait des différences entre la culture métisse et celle des Premières nations, bon nombre d'entre eux ont affirmé qu'ils ne savaient pas exactement en quoi elles consistaient ni comment les aborder. Certains ont ajouté que les Aînés et les agents de liaison autochtones comprenaient la culture métisse et qu'il n'était donc peut-être pas nécessaire que tous les employés aient suivi une formation dans ce domaine.

Il est important de noter que beaucoup d'employés ont dit n'avoir reçu guère de formation sur la culture métisse. Certains ont affirmé qu'ils avaient obtenu de l'information au sujet de celle-ci grâce à leurs cours universitaires, mais qu'ils n'avaient pas suivi de formation par l'entremise du SCC.

Il s'agit clairement là d'un domaine important dans lequel il faudrait intervenir. Des séances d'information à l'intention du personnel sur la culture métisse aideraient à mieux comprendre les différences entre les délinquants métis et les délinquants des Premières nations.

CONCLUSION

Le présent projet avait pour but d'examiner les besoins des délinquants métis sous responsabilité fédérale et des membres de leur famille durant l'incarcération et après la mise en liberté.

Une étude du profil des personnes interviewées révèle que les délinquants métis tendent à être jeunes, célibataires et peu scolarisés, ainsi qu'à avoir un taux élevé de chômage et un besoin considérable de programmes dans plusieurs domaines, surtout en ce qui concerne l'orientation personnelle et affective, la toxicomanie, les fréquentations criminelles et l'attitude. Ce profil ressemble à celui des délinquants des Premières nations et de la population autochtone au Canada en général. De plus, les délinquants métis ont des antécédents criminels plus lourds que les délinquants non autochtones et des besoins différents de ceux de ces derniers. Malgré les différences entre délinquants métis et délinquants non autochtones, on constate une assez grande ressemblance sur le plan du profil sociodémographique entre les délinquants métis et ceux des Premières nations.

Quant aux expériences durant l'enfance, les délinquants métis semblent ressembler à ceux des Premières nations, ce qui rejoint les constatations de Trevethan et coll. (2002). Les délinquants métis ont, dans une forte proportion, vécu une enfance instable et des rapports avec le système d'aide à l'enfance, connu la violence au foyer et dans la collectivité et été aux prises avec des problèmes d'alcool et de drogues dans la famille. Par contre, ils diffèrent des délinquants des Premières nations sous quelques rapports. Les délinquants métis sont en effet plus portés à vivre en milieu urbain et sont aussi moins susceptibles de comprendre ou de parler une langue autochtone. Toutefois, ils participent à diverses activités autochtones. Par conséquent, leurs caractéristiques distinctives signaleraient l'importance et les enjeux de l'histoire et de la culture des métis pour des programmes qui leurs sont appropriés.

La deuxième question que pose la présente étude avait trait aux programmes auxquels les délinquants métis participent durant leur incarcération et après leur mise en liberté. Nous nous sommes également employés à déterminer si les délinquants métis participaient à des programmes ciblant les domaines dans lesquels ils avaient un besoin élevé. Presque tous les délinquants métis (98 %) ont affirmé avoir participé à des programmes en établissement. Plus des trois quarts (77 %) ont dit avoir pris part à des programmes pour toxicomanes. Les autres programmes auxquels environ les deux tiers des répondants ont participé incluent les programmes de formation, d'acquisition d'aptitudes cognitives et de maîtrise de la colère. En outre, 57 % de ces délinquants ont bénéficié de services psychologiques ou de counseling, tandis que 56 % ont participé à des programmes d'emploi. Environ la moitié ont affirmé avoir participé à des programmes culturels. Le quart des délinquants métis ont dit avoir pris part à des programmes durant leur liberté conditionnelle. Il s'agissait dans ce cas de programmes culturels, d'emploi et pour toxicomanes.

Près des deux tiers des délinquants (61 %) ont affirmé avoir pris part à des programmes destinés aux Autochtones, y compris des programmes culturels, de maîtrise de la colère et pour toxicomanes. Seulement deux délinquants auraient participé à des programmes explicitement destinés aux Métis, tels que des programmes de counseling pour toxicomanes.

Un examen des besoins des délinquants à l'admission et de leur participation à des programmes révèle que ces derniers auraient permis de cibler divers besoins des délinquants métis inclus dans l'échantillon. De plus, beaucoup de délinquants estimaient ces programmes utiles. Néanmoins, on ne sait pas si ceux-ci ont répondu à leurs besoins culturels ou spirituels.

Nous avons également examiné les besoins des délinquants métis dans les établissements correctionnels et après leur mise en liberté. Il est clair que ces délinquants font face à divers problèmes durant leur incarcération et une fois relâchés dans la collectivité.

Durant les entrevues, la majorité des délinquants métis (57 %) ont dit éprouver des besoins différents de ceux des délinquants non autochtones. Ils ont souligné les différences dans les croyances culturelles et spirituelles. Toutefois, seulement le quart environ d'entre eux ont affirmé avoir des besoins différents de ceux des autres délinquants autochtones. Ceux qui ont signalé des différences ont mentionné que les Métis et les membres des Premières nations venaient de cultures différentes. Par ailleurs, ceux qui ne voyaient pas de différences tendaient à affirmer que les délinquants métis et des Premières nations étaient traités de la même façon et étaient aux prises avec des problèmes d'identité.

Il est clair que les délinquants métis ont un vaste éventail de besoins lorsqu'ils entrent dans le système correctionnel fédéral et lorsqu'ils sont mis en liberté. Certains des programmes en place visent à aborder ces problèmes, et les délinquants interviewés estiment que les programmes sont utiles. Par contre, ils estiment aussi indéniablement que l'aspect culturel manque à ceux-ci. À maintes reprises ont-ils répété que les programmes devaient être propres aux Métis et notamment cibler la culture métisse plutôt que celle des Premières nations, en plus d'être animés par des employés métis. Un autre thème commun était le besoin de soutien et de programmes communautaires à l'intention des délinquants métis dans la collectivité.

Certains répondants ont mentionné divers services et programmes à l'intention des délinquants métis. Cependant, d'autres ont signalé que ces derniers semblaient avoir besoin à peu près des mêmes services que les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones, par exemple en matière d'emploi, de logement, de soutien financier, de soutien communautaire, etc. Ces mêmes délinquants sembleraient toutefois croire que ces services devraient être assurés par des organismes métis.

En plus d'examiner les besoins des délinquants métis durant l'incarcération et après la mise en liberté, nous nous sommes penchés sur les besoins des familles de ces délinquants. Ces derniers estimaient que les membres de leur famille avaient besoin

d'une aide financière ainsi que de contacts et de visites durant leur incarcération. Après la mise en liberté, les délinquants estimaient que les membres de leur famille avaient besoin de counseling, de soutien et de meilleures communications. De même, les membres de la famille estimaient avoir besoin du soutien de leur famille et de leur collectivité, ainsi que de services de counseling après la mise en liberté du délinquant. Ces résultats soulignent l'importance d'avoir en place un réseau pouvant assurer au besoin une assistance aux familles.

Enfin, les groupes de discussion avec les membres du personnel visaient à déterminer la formation ou l'information qu'avait reçue le personnel correctionnel au sujet des délinquants métis et de la culture métisse. Or, le personnel ne semblait guère connaître cette dernière ni avoir reçu une formation dans ce domaine. Les groupes de discussion ont bien révélé que les membres du personnel ne recevaient aucune formation au sujet de la culture métisse. Tout en disant être conscients des différences entre la culture métisse et celle des Premières nations, beaucoup d'employés ont affirmé ne pas savoir en quoi ces différences consistaient ni comment en tenir compte.

Ce projet a permis aux délinquants métis et aux membres de leur famille d'exprimer leurs besoins. Les constatations ont confirmé l'existence d'une différence entre la culture métisse et les autres cultures autochtones. Tout en leur ressemblant à certains égards, les délinquants métis se distinguent des délinquants non autochtones et des Premières nations sous d'autres rapports. Dans l'ensemble, la plus grande différence signalée par les délinquants avait trait aux dimensions culturelles et spirituelles de la culture métisse par rapport à celle des autochtones appartenant aux Premières nations. On a fait observer que les délinquants métis avaient besoin de programmes et de services adaptés leur culture, tant durant leur incarcération qu'après leur mise en liberté. Par conséquent, même si les besoins des délinquants métis et des Premières nations en matière de programmes se ressemblent, la façon dont l'information est véhiculée et le choix de la personne chargée de le faire devraient sans doute être réexaminés. Il est fort probable que les connaissances de la culture et de l'histoire métis soient implicitement liées à des programmes qui leurs sont propres.

Le SCC et les organisations métisses peuvent utiliser l'information provenant de cette étude pour mieux comprendre la manière d'appliquer les articles 81 et 84 de la LSCMLC aux délinquants métis. En plus de faire ressortir le besoin d'assurer la formation du personnel sur la culture métisse, les constatations du présent projet pourraient être utilisées afin de passer à la seconde phase de la recherche ciblant des collectivités particulières. On pourrait notamment chercher à déterminer les services métis qui existent en vue d'appliquer les articles 81 et 84. Le projet a par exemple révélé que les délinquants souhaitaient être mis en liberté dans certains centres urbains de la Colombie-Britannique comme Vancouver, Victoria, Kelowna, Prince George et Surrey. On pourrait donc évaluer les besoins en fonction de ces villes.

BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (1996). *Par delà les divisions culturelles : un rapport sur les autochtones et la justice pénale au Canada*. Ministère d'Approvisionnement et Services Canada.
- CORRECTIONAL SERVICE CANADA (2002). *One-day snapshot of federal offenders*. Les données non publiées tirées du Système de gestion des délinquants, mars 2002.
- GOUVERNEMENT DU CANADA (2001). *Discours du Trône*. Première session de la trente-septième législature, 30 janvier 2001.
- MANITOBA MÉTIS FEDERATION - WINNIPEG REGION (2002). *Évaluation des besoins dans la collectivité des délinquants Métis du Manitoba*. Rapport de recherche R-111, Service correctionnel Canada.
- MOORE, J. (2002). *La surreprésentation des Autochtones dans les services correctionnels : un profil comparatif des délinquants des Premières nations, métis et inuits*. Rapport de recherche (en cours de publication), Service correctionnel Canada.
- MOTIUK, L. ET NAFEKH, M. (2000). « Profils des délinquants autochtones dans les services correctionnels fédéraux. » *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, v. 12, n° 1, p. 10-15.
- SASKATCHEWAN MÉTIS JUSTICE REVIEW COMMITTEE (1992). *Report of the Saskatchewan Métis Justice Review Committee*.
- SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA (1988). *Questions correctionnelles concernant les Autochtones*. Révision du droit correctionnel, document de travail n° 7.

TASK FORCE ON THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM AND ITS IMPACT ON THE INDIAN AND MÉTIS PEOPLE OF ALBERTA (1991). *Justice on trial : Report of the task force on the criminal justice system and its impact on the Indian and Métis people of Alberta*. Alberta : Volume 1.

TREVETHAN, S., AUGER, S., MOORE, J-P., MACDONALD, M. ET SINCLAIR, J. (2001). *Les conséquences du démembrement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones*. Rapport de recherche R-113, Service correctionnel Canada.

TREVETHAN, S., TREMBLAY, S. ET CARTER, J. (2000). *La surreprésentation des autochtones dans le système de justice*. Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

ANNEXES

Annexe A : Tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques démographiques et socioéconomiques

	Métis (1)		Premières nations		Non-Autochtones		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Total	64		281		1 382		
Établissement	64		281		1382		
Centre de santé régional	7	11 %	17	6 %	108	8 %	
Centre de réception régional	2	3 %	36	13 %	186	13 %	
Kwikwèxwelhp	2	3 %	18	6 %	14	1 %	
Centre correctionnel communautaire Sumas	1	2 %	0	0 %	0	0 %	
Établissement Ferndale	5	8 %	5	2 %	104	8 %	
Établissement William Head	10	16 %	29	10 %	162	12 %	
Établissement Mountain	10	16 %	78	28 %	300	22 %	
Établissement de Mission	10	16 %	39	14 %	220	16 %	
Établissement de Matsqui	6	9 %	6	2 %	59	4 %	
Établissement de Kent	9	14 %	42	15 %	168	12 %	
Centre correctionnel pour femmes de la C.-B.	2	3 %	5	2 %	21	2 %	
Autres	0	0 %	6	2 %	40	3 %	
Sexe	62		281		1 382		NS
Hommes	60	97 %	274	98 %	1 361	98 %	
Femmes	2	3 %	7	2 %	21	2 %	
Âge à l'admission	62		277		1 380		*
<24	13	21 %	69	25 %	257	19 %	
25-34	30	48 %	102	37 %	497	36 %	
35-44	16	26 %	73	26 %	379	27 %	
45-54	3	5 %	22	8 %	179	13 %	
55+	0	0 %	11	4 %	68	5 %	
Âge moyen		31,3 ans		32,1 ans		34,6 ans	***
État civil à l'admission	62		280		1 380		
Célibataire	29	47 %	155	55 %	682	49 %	NS
Marié/conjoint de fait	28	45 %	107	38 %	493	36 %	NS
Séparé/divorcé	4	6 %	15	5 %	178	13 %	***
Veuf	1	2 %	3	1 %	27	2 %	NS
Niveau de scolarité à l'admission	47		216		999		***
Aucun diplôme d'études secondaires	36	77 %	183	85 %	681	68 %	
Diplôme d'études secondaires	11	23 %	33	15 %	318	32 %	
Emploi à l'arrestation	47		215		1001		NS
En emploi	12	26 %	51	24 %	301	30 %	
Sans travail	35	74 %	164	76 %	700	70 %	

(1) Le nombre de Métis désigne le nombre de Métis interviewés et non le nombre de ceux qui sont incarcérés.

NS = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p < 0,001$

Tableau 2 : Infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle

Infraction à l'origine de la peine actuelle	Métis		Premières nations		Non-Autochtones		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
	62		281		1 382		
Infraction la plus grave							
Homicide	22	35 %	106	38 %	462	33 %	NS
Tentative de meurtre	2	3 %	6	2 %	38	3 %	NS
Agression sexuelle	5	8 %	55	20 %	207	15 %	*
Voies de fait	8	13 %	27	10 %	103	7 %	NS
Vol qualifié	15	24 %	52	19 %	342	25 %	NS
Autre crime de violence	0	0 %	0	0 %	18	1 %	NS
Infraction contre les biens	7	11 %	14	5 %	104	8 %	NS
Conduite en état d'ébriété	0	0 %	2	1 %	6	0 %	NS
Infractions en matières de drogues	1	2 %	1	0 %	41	3 %	*
Autre infraction au <i>Code criminel</i> ou à des lois fédérales	2	3 %	18	6 %	61	4 %	NS
Peine globale moyenne (1)		6,6 ans		7,1 ans		7,0 ans	NS

(1) Pour calculer la peine globale moyenne, on ne tient pas compte des peines à perpétuité.

NS = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p < 0,001$

Tableau 3 : Antécédents criminels

	Métis		Premières nations		Non-Autochtones		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Condamnations antérieures comme jeune contrevenant	45		216		961		***
Oui	33	73 %	143	66 %	531	55 %	
Non	12	27 %	73	34 %	430	45 %	
Condamnations antérieures comme adulte	45		217		990		NS
Oui	41	91 %	189	87 %	829	84 %	
Non	4	9 %	28	13 %	161	16 %	
Surveillance communautaire antérieure	45		217		989		**
Oui	41	91 %	172	79 %	731	74 %	
Non	4	9 %	45	21 %	258	26 %	
Peine antérieure sous responsabilité provinciale	45		217		990		*
Oui	38	84 %	166	76 %	694	70 %	
Non	7	16 %	51	24 %	296	30 %	
Peine antérieure sous respon. fédérale	45		217		990		NS
Oui	15	33 %	66	30 %	299	30 %	
Non	30	67 %	151	70 %	691	70 %	
Échec - Peine communautaire	45		217		986		***
Oui	38	84 %	154	71 %	593	60 %	
Non	7	16 %	63	29 %	393	40 %	
Échec - Mise en liberté sous condition	45		217		987		NS
Oui	25	56 %	97	45 %	411	42 %	
Non	20	44 %	120	55 %	576	58 %	
Isolement pour infraction disciplinaire	44		205		955		NS
Oui	23	52 %	78	38 %	348	36 %	
Non	21	48 %	127	62 %	607	64 %	
Évasion/tentative/illégalement en liberté	45		216		988		NS
Oui	18	40 %	64	30 %	289	29 %	
Non	27	60 %	152	70 %	699	71 %	
Reclass. à un niveau de sécurité supérieur	44		216		979		*
Oui	18	41 %	58	27 %	240	25 %	
Non	26	59 %	158	73 %	739	75 %	
< 6 mois depuis la dernière incarcération	45		215		990		NS
Oui	19	42 %	81	38 %	321	32 %	
Non	26	58 %	134	62 %	669	68 %	

NS = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p < 0,001$

Tableau 4 : Facteurs statiques et dynamiques

	Métis		Premières nations		Non-Autochtones		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Niveau de sécurité à l'admission	56		257		1 189		<i>NS</i>
Minimale	4	7 %	26	10 %	139	12 %	
Moyenne	31	55 %	141	55 %	697	59 %	
Maximale	21	38 %	90	35 %	353	30 %	
Risque de récidive	61		277		1 367		***
Faible	0	0 %	8	3 %	80	6 %	
Moyen	13	21 %	45	16 %	367	27 %	
Élevé	48	79 %	224	81 %	920	67 %	
Besoin général pour les facteurs dynamiques	61		277		1 367		***
Faible	0	0 %	2	1 %	39	3 %	
Moyen	15	25 %	49	18 %	392	29 %	
Élevé	46	75 %	226	82 %	936	68 %	
Facteurs dynamiques	61		278		1 353		
Emploi - un certain besoin/besoin manifeste	47	77 %	202	73 %	842	62 %	***
Relations matrimoniales/familiales - un certain besoin/besoin manifeste	45	74 %	223	80 %	874	65 %	***
Fréquentations - un certain besoin/besoin manifeste	51	84 %	235	85 %	1 027	76 %	**
Toxicomanie - un certain besoin/besoin manifeste	58	95 %	260	94 %	1 034	76 %	***
Collectivité - un certain besoin/besoin manifeste	43	70 %	199	72 %	834	62 %	**
Personnelle/affective - un certain besoin/besoin manifeste	60	98 %	275	99 %	1 322	98 %	<i>NS</i>
Attitude - un certain besoin/besoin manifeste	51	84 %	246	88 %	1 155	85 %	<i>NS</i>
Motivation à l'égard de l'intervention	23		56		391		<i>NS</i>
Faible	6	26 %	11	20 %	82	21 %	
Moyenne	11	48 %	34	61 %	222	57 %	
Élevé	6	26 %	11	20 %	87	22 %	
Potentiel de réinsertion sociale	56		254		1 170		***
Faible	39	70 %	194	76 %	507	43 %	
Moyenne	13	23 %	35	14 %	383	33 %	
Élevée	4	7 %	25	10 %	280	24 %	

*NS = non significatif; * = p <=0,05; ** = p<=0,01; *** = p <0,001*

Tableau 5 : Autres renseignements sur les délinquants métis

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Parle/comprend une langue autochtone	64		Où vous sentez-vous à l'aise?	52	
Oui	15	23 %	Grande ville	19	37 %
Non	49	77 %	Petite ville	16	31 %
Religion	61		Collectivité rurale	16	31 %
Autochtone traditionnelle	38	62 %	Réserve	1	2 %
Protestant	6	10 %	Autre	0	0 %
Catholique	6	10 %	Meilleur endroit où être mis en liberté	55	
Autre	5	8 %	Grande ville	11	20 %
Aucune	6	10 %	Petite ville	20	36 %
Attaché à la culture métisse	60		Collectivité rurale	19	35 %
Oui	25	42 %	Réserve	1	2 %
Non	35	58 %	Collectivité métisse	4	7 %
Attaché à une autre culture autochtone	62		Plan pour la mise en liberté	55	
Oui	46	74 %	Grande ville	17	31 %
Non	16	26 %	Petite ville	21	38 %
Participe à des activités autochtones maintenant?	63		Collectivité rurale	15	27 %
Oui	45	71 %	Collectivité métisse	2	4 %
Non	18	29 %			
Participait à des activités métisses dans l'enfance?	61				
Oui	11	18 %			
Non	50	82 %			
Type de collectivité dans l'enfance	63				
Grande ville	16	25 %			
Petite ville	19	30 %			
Collectivité rurale	23	37 %			
Réserve	4	6 %			
Autre	1	2 %			
Type de collectivité à l'arrestation	64				
Grande ville	34	53 %			
Petite ville	21	33 %			
Collectivité rurale	8	13 %			
Réserve	1	2 %			
Autre	0	0 %			

NS = non significatif; * = $p <= 0,05$; ** = $p <= 0,01$; *** = $p < 0,001$

Tableau 6 : Famille – d’origine et actuelle

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Principal pourvoyeur de soins durant l’enfance	64		Rapports actuels avec le conjoint	59	
Père ou mère	43	67 %	Oui	27	46 %
Grands-parents	5	8 %	Non	32	54 %
Autre membre de la famille	3	5 %			
Personne ne faisant pas partie de la famille	13	20 %	Attachement au conjoint	29	
			Oui	28	97 %
Attachement au principal pourvoyeur de soins	64		Non	1	3 %
Oui	54	84 %			
Non	10	16 %	Rapports actuels avec les enfants	40	
			Oui	19	48 %
Bonne situation économique durant l’enfance	64		Non	21	53 %
Oui	34	53 %			
Non	30	47 %	Attachement aux enfants	38	
			Oui	28	74 %
Enfance stable	64		Non	10	26 %
Oui	36	56 %			
Non	28	44 %	Rapports actuels avec d’autres membres de la famille	64	
			Oui	56	88 %
Enfance heureuse	64		Non	8	13 %
Oui	33	52 %			
Non	31	48 %			
Victime/témoin de violence au foyer	64				
Oui	53	83 %			
Non	11	17 %			
Victime/témoin de violence dans la collectivité	64				
Oui	57	89 %			
Non	7	11 %			
Problème de drogues ou d’alcool dans la famille	64				
Oui	47	73 %			
Non	17	27 %			
Criminalité dans la famille	61				
Oui	42	66 %			
Non	19	30 %			

NS = non significatif; * = $p <= 0,05$; ** = $p <= 0,01$; *** = $p < 0,001$

Tableau 7 : Participation aux programmes - Métis

	Établ.		Mise en lib. sous cond.		Programmes autochtones		Achèvement des prog.	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Ensemble des programmes	61		16		38		54	
Toxicomanie	47	77 %	15	94 %	26	68 %	41	76 %
Maîtrise de la colère	40	66 %	2	13 %	20	53 %	41	76 %
Aptitudes cognitives / compétences psychosociales	40	66 %	2	13 %	12	32 %	38	70 %
Formation	38	62 %	2	13 %	5	13 %	32	59 %
Psychologique	35	57 %	2	13 %	1	3 %	30	56 %
Counseling	35	57 %	2	13 %	10	26 %	28	52 %
Emploi	34	56 %	3	19 %	3	8 %	26	48 %
Culturel	32	52 %	3	19 %	21	55 %	14	26 %
Prélibératoire	11	18 %	1	6 %	4	11 %	13	24 %
Pour délinquants sexuels	4	7 %	0	0 %	3	8 %	7	13 %
Autre	15	25 %	3	19 %	4	11 %	9	17 %
			Oui	Non				
			#	%	#	%		
Utilité des programmes								
Toxicomanie	32	78 %	9	22 %				
Maîtrise de la colère	33	85 %	6	15 %				
Aptitudes cognitives / Compétences psychosociales	26	84 %	5	16 %				
Formation	24	96 %	1	4 %				
Psychologique	5	63 %	3	38 %				
Counseling	12	92 %	1	8 %				
Emploi	14	93 %	1	7 %				
Culturel	15	88 %	2	12 %				
Prélibératoire	4	100 %	0	0 %				
Pour délinquants sexuels	1	100 %	0	0 %				
Autre	8	100 %	0	0 %				

NS = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p < 0,001$

Tableau 8 : Participation aux programmes parmi les délinquants ayant des besoins élevés quant aux facteurs dynamiques

Programmes	Un certain besoin ou un besoin manifeste													
	Matri/famil.		Toxicomanie		Fonct. dans la collect.		Personnelle/ affective		Attitude		Fréquentations		Emploi	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
	43		56		43		58		50		49		45	
Toxicomanie		***		***		***		***		***		***		***
Non	11	26 %	11	20 %	11	26 %	13	22 %	12	24 %	12	24 %	9	20 %
Oui	32	74 %	45	80 %	32	74 %	45	78 %	38	76 %	37	76 %	36	80 %
Apt. cog./comp.psychos.		*		*		NS		*		**		**		**
Non	14	33 %	19	34 %	16	37 %	20	34 %	16	32 %	15	31 %	14	31 %
Oui	29	67 %	37	66 %	27	63 %	38	66 %	34	68 %	34	69 %	31	69 %
Maîtrise de la colère		*		*		NS		*		NS		NS		NS
Non	15	35 %	20	36 %	16	37 %	21	36 %	19	38 %	18	37 %	17	38 %
Oui	28	65 %	36	64 %	27	63 %	37	64 %	31	62 %	31	63 %	28	62 %
Formation		NS		NS		NS		NS		NS		NS		NS
Non	19	44 %	21	38 %	17	40 %	23	40 %	20	40 %	20	41 %	17	38 %
Oui	24	56 %	35	63 %	26	60 %	35	60 %	30	60 %	29	59 %	28	62 %
Psychologique		NS		NS		NS		NS		NS		NS		NS
Non	16	37 %	23	41 %	21	49 %	24	41 %	23	46 %	22	45 %	18	40 %
Oui	26	60 %	32	57 %	22	51 %	33	57 %	26	52 %	27	55 %	27	60 %
Counseling		NS		NS		NS		NS		NS		NS		NS
Non	18	42 %	25	45 %	20	47 %	25	43 %	23	46 %	23	47 %	17	38 %
Oui	25	58 %	31	55 %	23	53 %	33	57 %	27	54 %	26	53 %	28	62 %
Emploi		NS		NS		NS		NS		NS		NS		NS
Non	18	42 %	26	46 %	20	47 %	27	47 %	22	44 %	21	43 %	19	42 %
Oui	25	58 %	30	54 %	23	53 %	31	53 %	28	56 %	28	57 %	26	58 %
Culturel		NS		NS		NS		NS		NS		NS		NS
Non	22	51 %	27	48 %	21	49 %	28	48 %	25	50 %	25	51 %	22	49 %
Oui	21	49 %	29	52 %	22	51 %	30	52 %	25	50 %	24	49 %	23	51 %
Prélibératoire		***		***		***		***		***		***		***
Non	35	81 %	45	80 %	35	81 %	48	83 %	41	82 %	40	82 %	37	82 %
Oui	8	19 %	11	20 %	8	19 %	10	17 %	9	18 %	9	18 %	8	18 %
Pour délinquants sexuels		***		***		***		***		***		***		***
Non	40	93 %	52	93 %	40	93 %	53	91 %	46	92 %	47	96 %	43	96 %
Oui	2	5 %	3	5 %	3	7 %	4	7 %	3	6 %	2	4 %	2	4 %
Autre		***		***		***		***		***		***		***
Non	32	74 %	44	79 %	33	77 %	44	76 %	38	76 %	40	82 %	38	84 %
Oui	11	26 %	12	21 %	10	23 %	14	24 %	12	24 %	9	18 %	7	16 %

NS = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p < 0,001$

Tableau 9 : Besoins des délinquants

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Problèmes au moment de l'incarcération (1)	64		Suggestions au sujet des programmes (1)	46	
Toxicomanie	49	77 %	Programmes culturels	15	33 %
Estime de soi	49	77 %	Progr. adaptés à la culture métisse	10	22 %
Colère	44	69 %	Emploi/formation	6	13 %
Financiers	36	56 %	Toxicomanie	6	13 %
Violence	34	53 %	Prélibératoire	7	15 %
Emploi	32	50 %	Violence	4	9 %
Santé mentale	31	48 %	Apt. cognitives/comp. psychosociales	2	4 %
Relations familiales/matrimoniales	29	45 %	Autre	7	15 %
Logement	22	34 %			
Santé	19	30 %			
Décès dans la famille	15	23 %			
Autre	8	13 %			
Ces besoins diffèrent-ils de ceux des détenus non autochtones?	58				
Oui	33	57 %			
Non	25	43 %			
Ces besoins diffèrent-ils de ceux des autres détenus autochtones?	52				
Oui	14	27 %			
Non	38	73 %			
Besoins en milieu carcéral (1)	50				
Connaissance de la culture métisse/sensibilisation	27	54 %			
Programmes adaptés à la culture métisse	14	28 %			
Animateurs/employés métis	14	28 %			
Participation de la collectivité métisse	3	6 %			
Autre	13	26 %			
Besoins au moment de la mise en liberté (1)	55				
Soutien de la collectivité métisse	22	40 %			
Soutien en général	15	27 %			
Soutien financier	12	22 %			
Emploi	9	16 %			
Soutien culturel	8	15 %			
Soutien en matière de logement	8	15 %			
Formation	5	9 %			
Soutien de la famille	5	9 %			
Autre	14	25 %			

(1) Comme les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

NS = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p < 0,001$

Tableau 10 : Besoins de la famille

	N ^{bre}	%
Entrevues avec le délinquant - Besoins de la famille durant l'incarcération (1)	42	
Rapports	20	48 %
Compréhension de la situation des délinquants	9	21 %
Soutien	9	21 %
Appui financier	6	14 %
Logement	2	5 %
Besoins médicaux	2	5 %
Autres besoins	4	10 %
Aucun besoin	3	7 %
Entrevues avec le délinquant - Besoins de la famille après la mise en liberté (1)	48	
Engagement du délinquant	17	35 %
Rapports	14	29 %
Soutien	10	21 %
Counseling	9	19 %
Compréhension du délinquant	7	15 %
Besoins financiers	3	6 %
Logement	1	2 %
Besoins en matière de santé	1	2 %
Autres besoins	7	15 %
Aucun besoin	2	4 %
Services pour la famille durant l'incarcération	12	
Oui	7	58 %
Non	5	42 %
Services pour la famille après la mise en liberté	10	
Oui	7	70 %
Non	3	30 %
Besoins de la famille durant l'incarcération (1)	14	
Soutien	6	43 %
Rapports	3	21 %
Compréhension	1	7 %
Counseling	1	7 %
Autre	5	36 %
Besoins de la famille après la mise en liberté (1)	12	
Counseling	3	25 %
Soutien	7	58 %
Autre	4	33 %

(1) Comme les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

NS = non significatif; * = $p < .05$; ** = $p < .01$; *** = $p < .001$

Annexe B : Information provenant des dossiers des délinquants

Information provenant des dossiers des délinquants

Caractéristiques des délinquants :

- Statut autochtone (non-Autochtone, Autochtone)
- Groupe autochtone (Amérindien, Métis, Inuit)
- Sexe
- Âge à la dernière admission
- Âge actuel
- Scolarité à la dernière admission
- État civil à la dernière admission
- Emploi à la dernière admission (sans travail, en emploi)

Caractéristiques de l'infraction :

- Infraction à l'origine de la peine actuelle
- Nombre de condamnations
- Durée globale de la peine actuelle

Antécédents criminels :

- Âge à la première condamnation comme adulte
- Condamnations antérieures en tant que jeune contrevenant (oui/non)
- Décisions antérieures des tribunaux de la jeunesse (surveillance communautaire, garde en milieu ouvert/fermé)
- Condamnations antérieures comme adulte (oui/non)
- Nombre de condamnations antérieures comme adulte
- Peines antérieures imposées par les tribunaux pour adultes (surveillance dans la collectivité, peines d'emprisonnement de ressort provincial, peines d'emprisonnement de ressort fédéral)

Facteurs de risque :

- Niveau de sécurité d'après l'échelle de classement par niveau de sécurité (minimale, moyenne, maximale)
- Risque de récidive (faible, moyen, élevé)

Évaluation des facteurs dynamiques (à l'admission ET avant la mise en liberté) :

- Niveau d'intervention d'après les facteurs dynamiques : (faible, moyen, élevé)
- Emploi
- Relations matrimoniales/familiales
- Fréquentations/interactions sociales
- Toxicomanie
- Fonctionnement dans la collectivité
- Orientation personnelle/affective
- Attitude

Base de données sur les programmes

- Participation aux programmes durant l'incarcération (oui/non)
- Type de programmes
- Réussite du programme

Annexe C : Entrevue avec les délinquants

BESOINS DES DÉLINQUANTS MÉTIS QUESTIONS D'ENTREVUE - DÉLINQUANTS

Je me prénomme _____. Je participe à une étude portant sur les besoins des délinquants métis incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux ou dans la collectivité. Vous êtes l'un des détenus que nous interviewerons au cours des prochaines semaines. L'entrevue a pour but d'examiner vos besoins en établissement et dans la collectivité. Ainsi, je vous poserai des questions sur vos antécédents, vos relations actuelles, votre participation aux programmes et vos besoins. S'ajouteront à cette entrevue des renseignements que je tirerai de votre dossier, notamment l'infraction à l'origine de votre peine actuelle, les programmes que vous avez suivis, etc. L'information recueillie servira à favoriser l'élaboration de programmes adaptés aux besoins des délinquants métis.

C'est à titre volontaire que vous participez à cette entrevue, qui est strictement confidentielle. Vous pouvez mettre fin à l'entrevue à tout moment, et si vous préférez ne pas répondre à certaines questions, veuillez me le faire savoir et nous passerons à la suivante. N'hésitez pas à me poser des questions durant l'entrevue si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains points.

La durée de l'entrevue est de 60 minutes. Avez-vous des questions? Veuillez signer le présent document confirmant que vous acceptez de participer.

J'accepte de participer à l'entrevue

(nom du participant – en lettres moulées)

(signature du participant)

(date)

ENTREVUE DU DÉLINQUANT

Province : _____
Établissement : _____
N° du participant : _____

Date de l'entrevue : _____
Intervieweur : _____

SECTION A : ANTÉCÉDENTS

Je vais d'abord vous poser quelques questions générales sur vous, sur les endroits où vous avez vécu et sur vos premiers démêlés avec le système de justice pénale.

1. Quel est votre état civil actuel? (Cochez une réponse)

- | | | |
|----------------------|-------------|-----------------|
| <1> Célibataire | <4> Divorcé | <7> Ne sait pas |
| <2> Marié | <5> Séparé | <8> Refus |
| <3> Conjoint de fait | <6> Veuf | |

2. Comprenez-vous ou parlez-vous une ou des langues autochtones?

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| <1> Oui (passez à la question A) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. Si la réponse est oui, laquelle ou lesquelles des langues autochtones comprenez-vous ou parlez-vous?

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| 1 ^{re} langue : _____ | <7> Ne sait pas |
| 2 ^e langue : _____ | <8> Refus |
| 3 ^e langue : _____ | <9> Sans objet |

3. Quelle est, s'il y a lieu, votre religion ou croyance spirituelle? (Cochez une réponse)

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| <1> Aucune | <5> Autre (précisez) _____ |
| <2> Protestante | <7> Ne sait pas |
| <3> Catholique | <8> Refus |
| <4> Traditionnelle autochtone | |

4. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement attaché » et le chiffre 5 à « très attaché », indiquez dans quelle mesure vous jugez être présentement attaché à la culture métisse (p. ex. fait-elle partie de votre vie quotidienne, éprouvez-vous un sentiment d'appartenance à cette culture)?
(Encerclez une réponse)

- | | | | | |
|--------------------|-----------|---------------|---|--------------|
| Aucunement attaché | | Assez attaché | | Très attaché |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <7> Ne sait pas | <8> Refus | | | |

5. Pourquoi y êtes-vous attaché ou aucunement attaché? Comment décririez-vous votre attachement à la culture métisse? *[L'intervieweur apporte des précisions – fait-elle partie de votre quotidien? Veuillez fournir des exemples décrivant votre attachement ou votre non-attachement.]*

A. À l'intérieur de l'établissement :

B. À l'extérieur de l'établissement :

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement attaché » et le chiffre 5 à « très attaché », indiquez dans quelle mesure vous jugez être présentement attaché à la culture autochtone (p. ex. fait-elle partie de votre vie quotidienne, éprouvez-vous un sentiment d'appartenance)? *(Encerclez une réponse)*

Aucunement attaché		Assez attaché		Très attaché
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

7. Pourquoi y êtes-vous attaché ou aucunement attaché? Comment décririez-vous votre attachement aux autres cultures autochtones? *[L'intervieweur apporte des précisions – fait-elle partie de votre quotidien? Veuillez fournir des exemples décrivant votre attachement ou votre non-attachement.]*

A. À l'intérieur de l'établissement :

B. À l'extérieur de l'établissement :

<7> Ne sait pas <8> Refus

8. À l'heure actuelle, participez-vous ou assistez-vous à des activités autochtones traditionnelles?

<1> Oui <i>(passez à la question A)</i>	<7> Ne sait pas
<2> Non	<8> Refus

A. *Si la réponse est oui, quelles sont les activités traditionnelles auxquelles vous participez ou assistez? (Cochez toutes les réponses pertinentes)*

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <01> Fabrication de perles | <13> Cérémonies de purification |
| <02> Tissage de ceintures fléchées | <14> Cercles traditionnelles |
| <03> Fabrication de tambours | <15> Chasse/pêche/trappage |
| <04> Autres formes d'artisanat | <16> Conversations avec les Aînés |
| <05> Gigue | <17> Récits et légendes |
| <06> Violon folklorique | <18> Méthodes de guérison |
| <07> Danses traditionnelles et tambours | <19> Sac de médecine |
| <08> Pow-wow | <20> Formation linguistique |
| <09> Fêtes | <21> Autres (précisez) _____ |
| <10> Cérémonies de la côte Ouest | <77> Ne sait pas |
| <11> Autres cérémonies | <88> Refus |
| <12> Sueries | <99> Sans objet |

9. *Durant votre enfance, dans quelle catégorie de localité avez-vous vécu la majorité du temps? (Cochez une réponse)*

- | | |
|--|----------------------------|
| <1> Grande ville (100 000 habitants et +) | <6> Autre (précisez) _____ |
| <2> Petite ville (de 10 000 à 100 000 habitants) | <7> Ne sait pas |
| <3> Localité rurale (< 10 000 habitants) | <8> Refus |
| <4> Réserve | |
| <5> Communauté métisse | |

10. *Au moment de votre plus récente mise en état d'arrestation, dans quelle catégorie de localité viviez-vous? (Cochez une réponse)*

- | | |
|--|----------------------------|
| <1> Grande ville (100 000 et +) | <6> Autre (précisez) _____ |
| <2> Petite ville (de 10 000 à 100 000) | <7> Ne sait pas |
| <3> Localité rurale (< 10 000) | <8> Refus |
| <4> Réserve | |
| <5> Communauté métisse | |

11. *Au moment de votre plus récente mise en état d'arrestation, depuis combien de temps viviez-vous dans cette localité? (Cochez une réponse)*

- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| <1> Moins de 1 an | <4> De 11 à 15 ans | <7> Ne sait pas |
| <2> De 1 à 5 ans | <5> De 16 à 20 ans | <8> Refus |
| <3> De 6 à 10 ans | <6> Plus de 20 ans | |

12. *Dans quelle localité vous sentez-vous le plus à l'aise?*

- Nom de la ville ou de la localité : _____
- | | |
|--|----------------------------|
| <1> Grande ville (100 000 et +) | <6> Autre (précisez) _____ |
| <2> Petite ville (de 10 000 à 100 000) | <7> Ne sait pas |
| <3> Localité rurale (< 10 000) | <8> Refus |
| <4> Réserve | |
| <5> Communauté métisse | |

13. *Selon vous, dans quelle localité seriez-vous le moins susceptible de récidiver?*

- Nom de la ville ou de la localité : _____
- | | |
|--|----------------------------|
| <1> Grande ville (100 000 et +) | <6> Autre (précisez) _____ |
| <2> Petite ville (de 10 000 à 100 000) | <7> Ne sait pas |
| <3> Localité rurale (< 10 000) | <8> Refus |
| <4> Réserve | |
| <5> Communauté métisse | |

14. Où projetez-vous habiter une fois mis en liberté? (pas seulement pour des fins de traitement à court terme)

Nom de la ville ou de la localité : _____

- <1> Grande ville (100 000 et +) <6> Autre (précisez) _____
<2> Petite ville (de 10 000 à 100 000) <7> Ne sait pas
<3> Localité rurale (< 10 000) <8> Refus
<4> Réserve
<5> Communauté métisse

15. Quelles sont les raisons qui motivent votre choix? (d'une collectivité où vous envisagez de vous installer)

<7> Ne sait pas <8> Refus

16. Quelles formes de soutien ou quelles ressources sont mises à votre disposition dans cette collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur vos premiers démêlés avec la justice.

17. Quel âge aviez-vous lorsque la police vous a interrogé pour la première fois à cause de soupçons à votre endroit?

Âge : _____ <7> Ne sait pas <8> Refus

18. Avez-vous déjà été détenu en tant que jeune contrevenant (en milieu ouvert ou fermé)?

<1> Oui (*prenez en compte la question A*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Si la réponse est oui, combien de temps avez-vous été détenu comme jeune contrevenant (total de toutes les peines)? (Cochez une réponse)*

- <1> Moins de 6 mois <4> De 4 à 5 ans <8> Refus
<2> De 6 mois à < de 1 an <5> Plus de 5 ans <9> Sans objet
<3> De 1 à 3 ans <7> Ne sait pas

19. De quel type étaient les infractions que vous avez commises en tant que jeune contrevenant (sans qu'il y ait eu nécessairement inculpation)? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|--|---|
| <01> Aucune | <09> Prostitution |
| <02> Agression sexuelle | <10> Infraction en matière de drogue |
| <03> Voies de fait | <11> Infraction liée à la conduite automobile |
| <04> Vol qualifié | <12> Consommation d'alcool avant l'âge permis |
| <05> Autre crime avec violence
(p. ex. Meurtre, homicide involontaire) | <13> Autre (précisez) : _____ |
| <06> Vol d'automobile | <77> Ne sait pas |
| <07> Vandalisme/méfait | <88> Refus |
| <08> Autre crime contre les biens (p. ex. vol,
introduction par effraction) | |

20. Combien de temps avez-vous passé dans des établissements correctionnels pour adultes à ce jour (provinciaux et fédéraux – durée totale de toutes les peines)? (Cochez une réponse)

- | | | |
|-------------------------|---------------------|------------------|
| <01> Moins de 6 mois | <05> 6 à 7 ans | <77> Ne sait pas |
| <02> 6 mois à < de 1 an | <06> 8 à 10 ans | <88> Refus |
| <03> 1 à 3 ans | <07> 11 à 15 ans | |
| <04> 4 à 5 ans | <08> Plus de 15 ans | |

21. Pourquoi êtes-vous en prison?

<7> Ne sait pas <8> Refus

22. Selon vous, qu'est-ce qui vous aurait empêché d'être pris en charge par le système correctionnel (p.ex. des programmes, des services, des gens, de la formation, etc.)?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION B : ENFANCE

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur les conditions dans lesquelles vous avez grandi et sur votre enfance.

1. Qui selon vous a été votre principal pourvoyeur de soins durant votre enfance et votre adolescence (c.-à-d. la ou les personnes qui se sont le plus occupées de vous)? (Cochez une réponse) [Nota : si la personne a répondu « moi-même »

comme principal pourvoyeur de soins, lui demander de déterminer un pourvoyeur secondaire]

- | | |
|----------------------------|--|
| <01> Deux parents naturels | <06> Autre parent (précisez) _____ |
| <02> Mère naturelle | <07> Parent(s) adoptif(s) |
| <03> Père naturel | <08> Autre sans lien familial (précisez) _____ |
| <04> Grand(s)-parent(s) | <77> Ne sait pas |
| <05> Frère(s) et sœur(s) | <88> Refus |

2. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement attaché » et le chiffre 5 à « très attaché », comment jugez-vous votre attachement pour votre ou vos **principaux pourvoyeurs de soins** pendant votre enfance et votre adolescence (p. ex. les appréciez-vous/aimiez-vous, leur faisiez-vous confiance, vous procuraient-ils un sentiment d'appartenance, passiez-vous du temps avec eux?) *(Encerclez une réponse)*

Aucunement attaché		Assez attaché		Très attaché
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

3. Pourquoi, selon vous, étiez-vous ou n'étiez-vous pas attaché à votre principal pourvoyeur de soins? Pouvez-vous préciser ce qu'étaient vos rapports avec votre ou vos principaux pourvoyeurs de soins? *[L'intervieweur apporte des précisions – s'agissait-il de rapports positifs ou négatifs, vous sentiez-vous aimé, les conflits étaient-ils fréquents, étaient-ils une source de réconfort, que faisiez-vous ensemble? Veuillez **fournir des exemples** décrivant votre attachement ou votre non-attachement.]*

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « très mauvaise » et le chiffre 5 à « excellente », comment décriez-vous la situation économique de votre enfance et adolescence? *(Encerclez une réponse)*

Très mauvaise		Moyenne		Excellente
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

5. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement stable » et le chiffre 5 à « très stable », quelle note accordez-vous à votre milieu de vie durant votre enfance et votre adolescence. Par stabilité, j'entends sécurité, constance, fiabilité. *(Encerclez une réponse)*

Aucunement stable		Assez stable		Très stable
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

6. Pourquoi diriez-vous que votre enfance a été stable ou instable? [L'intervieweur apporte des précisions – à l'aide d'exemples, décrivez de quelle façon vos pourvoyeurs de soins assuraient ou n'assuraient pas la stabilité nécessaire – heure du coucher régulière, travaux scolaires, repas à des heures régulières, sentiment de sécurité, etc.]

<7> Ne sait pas <8> Refus

7. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement » et le chiffre 5 à « très », indiquez dans quelle mesure vous étiez heureux pendant votre enfance et votre adolescence. (Encerclez une réponse)

Aucunement heureux		Assez heureux		Très heureux
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

8. Pouvez-vous décrire à quoi ressemblait votre vie familiale pendant votre enfance et votre adolescence? [L'intervieweur apporte des précisions – quelle était la dynamique des rapports, vous a-t-on enseigné l'imitation de modèles, vos rapports étaient-ils fonctionnels, respectueux et positifs, etc.]?

<7> Ne sait pas <8> Refus

9. Durant votre enfance et votre adolescence, avez-vous participé ou assisté à des activités métisses traditionnelles?

<1> Oui	<7> Ne sait pas
<2> Non	<8> Refus

SECTION C : PROBLÈMES FAMILIAUX

Dans cette section, je vais vous interroger sur les problèmes familiaux que vous avez vécus durant votre enfance.

1. Avez-vous subi de la violence physique ou sexuelle ou de la violence psychologique dans votre milieu de vie durant votre enfance, ou en avez-vous été témoin? (Cochez la réponse pertinente)

<1> Oui – en tant que victime (passez aux questions A à C)	<4> Non
<2> Oui – en tant que témoin (passez aux questions A à C)	<7> Ne sait pas
<3> Oui – en tant que victime et témoin (passez aux questions A à C)	<8> Refus

A. De quel type de violence s'agissait-il? (Cochez toutes les réponses pertinentes) [Note à l'intervieweur : permettre à la personne de répondre spontanément, puis suggérer certains types particuliers de mauvais traitements physiques.]

- | | |
|--|-----------------------------|
| <01> Violence physique | <06> Autre (précisez) _____ |
| <02> Violence sexuelle | <77> Ne sait pas |
| <03> Violence psychologique/émotionnelle | <88> Refus |
| <04> Violence mentale | <99> Sans objet |
| <05> Violence spirituelle | |

B. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement » et le chiffre 5 à « beaucoup », indiquez dans quelle mesure la violence dans votre milieu de vie a eu une incidence sur votre incarcération. (Encerclez une réponse)

- | | | | | |
|-----------------|-----------|----------------|---|----------|
| Aucunement | | Assez | | Beaucoup |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <7> Ne sait pas | <8> Refus | <9> Sans objet | | |

C. Comment décrivez-vous les conséquences que cette violence a eues sur vous? [L'intervieweur apporte des précisions – Quelle incidence cela a-t-il eu sur vos sentiments, sur votre façon d'agir?]

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

2. Avez-vous subi de la violence dans votre collectivité durant votre enfance, ou en avez-vous été témoin? (Encerclez une réponse)

- | | |
|--|-----------------|
| <1> Oui – en tant que victime (passez à la question A) | <4> Non |
| <2> Oui – en tant que témoin (passez à la question A) | <7> Ne sait pas |
| <3> Oui – en tant que victime et témoin (passez à la question A) | <8> Refus |

A. Comment décrivez-vous les conséquences que cette violence dans la collectivité a eues sur vous? [L'intervieweur apporte des précisions – Quelle incidence cela a-t-il eue sur vos sentiments, sur votre façon d'agir?]

- <7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

3. Parmi les personnes chargées de vous élever, l'une d'elles avait-elle un problème d'alcool et/ou de drogue? (Encerclez une réponse)

- | | |
|---|-----------------|
| <1> Oui – d'alcool (passez aux questions A et B) | <4> Non |
| <2> Oui – de drogue (passez aux questions A et B) | <7> Ne sait pas |
| <3> Oui – d'alcool et de drogue (passez aux questions A et B) | <8> Refus |

- A. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucune » et le chiffre 5 à « beaucoup », indiquez dans quelle mesure le problème de toxicomanie dans votre milieu de vie a eu une incidence sur votre incarcération (*Encerclez une réponse*).

Aucune		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus	<9> Sans objet		

- B. Comment décrivez-vous les conséquences que le problème de toxicomanie a eues sur vous? [*L'intervieweur apporte des précisions – Quelle incidence cela a-t-il eue sur vos sentiments, sur votre façon d'agir?*]

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

4. Un des membres de votre famille a-t-il eu des démêlés avec le système de justice pénale?

<1> Oui (*passez à la question A*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

- A. Jusqu'à quel point cette personne était-elle mêlée à des activités criminelles? Quelles étaient les circonstances?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

SECTION D : RAPPORTS ACTUELS AVEC LA FAMILLE

Dans cette section, je vais vous poser quelques questions sur les rapports que vous entretenez présentement avec votre famille.

1. [***Si le répondant est présentement marié ou en union de fait***] Avez-vous présentement des contacts réguliers avec votre époux/épouse ou votre conjoint(e) de fait (p. ex. rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins)?

<1> Oui (*passez aux questions A et B*) <7> Ne sait pas <9> Sans objet
<2> Non <8> Refus

- A. ***Si la réponse est oui***, quelle est présentement la fréquence de vos contacts? (*Cochez une réponse*)

<01> Plus d'une fois par jour <05> Plusieurs fois par mois <77> Ne sait pas
<02> Une fois par jour <06> Une fois par mois <88> Refus
<03> Plusieurs fois par semaine <07> Plusieurs fois par année <99> Sans objet
<04> Une fois par semaine <08> Moins souvent

B. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement attaché » et le chiffre 5 à « très attaché », comment évaluez-vous l'attachement que vous portez actuellement à votre conjoint(e)? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement attaché		Assez attaché		Très attaché
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus	<9> Sans objet		

2. Avez-vous des enfants (biologiques, par alliance ou adoptés)?

<1> Oui (*passez aux questions A à C*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, avez-vous présentement des contacts réguliers avec votre ou vos enfants (p. ex. rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins)?

<1> Oui (*passez aux questions B et C*) <7> Ne sait pas <9> Sans objet
<2> Non <8> Refus

B. **Si la réponse est oui**, quelle est présentement la fréquence de vos contacts? (*Cochez une réponse*)

<01> Plus d'une fois par jour <05> Plusieurs fois par mois <77> Ne sait pas
<02> Une fois par jour <06> Une fois par mois <88> Refus
<03> Plusieurs fois par semaine <07> Plusieurs fois par année <99> Sans objet
<04> Une fois par semaine <08> Moins souvent

C. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement attaché » et le chiffre 5 à « très attaché », comment évaluez-vous l'attachement que vous portez actuellement à votre ou à vos enfants? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement attaché		Assez attaché		Très attaché
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus	<9> Sans objet		

3. Outre votre époux/épouse ou votre conjoint(e) de fait et vos enfants, avez-vous actuellement des contacts réguliers avec des membres de votre famille immédiate ou élargie (p. ex. rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins)?

<1> Oui (*passez aux questions A et B*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. **Dans l'affirmative**, avec quels membres de votre famille êtes-vous régulièrement en contact à l'heure actuelle? (*Cochez toutes les réponses pertinentes*)

<01> Mère <06> Autre parent (précisez) _____
<02> Père <07> Autre sans lien familial (précisez) _____
<03> Frère(s) et sœur(s) <77> Ne sait pas
<04> Grand-mère <88> Refus
<05> Grand-père <99> Sans objet

B. À l'heure actuelle, quelle est la fréquence de vos contacts avec un ou des membres de votre famille? (Cochez une réponse)

- | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|------------------|
| <01> Plus d'une fois par jour | <05> Plusieurs fois par mois | <77> Ne sait pas |
| <02> Une fois par jour | <06> Une fois par mois | <88> Refus |
| <03> Plusieurs fois par semaine | <07> Plusieurs fois par année | <99> Sans objet |
| <04> Une fois par semaine | <08> Moins souvent | |

4. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement attaché » et le chiffre 5 à « très attaché », comment définissez-vous votre attachement à votre famille? (Encercliez une réponse par question)

	Aucunement attaché	Assez	Très	Ne sait pas	Refus	S/O		
Mère naturelle :	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Père naturel :	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Frère(s) et sœur(s) :	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Grand-mère :	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Grand-père :	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Autre : _____	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Autre : _____	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>
Autre : _____	1	2	3	4	5	<7>	<8>	<9>

5. Pouvez-vous décrire vos rapports actuels avec l'ensemble des membres de votre famille? [L'intervieweur apporte des précisions – Les aimez-vous, les appréciez-vous, passez-vous du temps ensemble? Veuillez décrire les rapports avec chacun des membres de la famille.]

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION E : PARTICIPATION AUX PROGRAMMES

Dans cette section, je vais vous poser quelques questions sur les programmes que vous avez suivis pendant que vous étiez incarcéré dans un établissement correctionnel fédéral ou dans la collectivité.

1. Connaissez-vous les programmes offerts au sein de l'établissement fédéral?

- | | |
|---------|-----------------|
| <1> Oui | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

2. Avez-vous suivi des programmes offerts par l'établissement?

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| <1> Oui (passez à la question A) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. **Dans l'affirmative**, quels programmes avez-vous suivis à l'établissement
(*Cochez toutes les réponses pertinentes*)

- | | |
|---|------------------------------|
| <01> Toxicomanie | <09> Culturel |
| <02> Éducation | <10> Services psychologiques |
| <03> Emploi | <11> Autre (précisez) _____ |
| <04> Apprentissage cognitif des compétences/
acquisition de compétences psychosociales | <12> Autre (précisez) _____ |
| <05> Prélibératoire | <77> Ne sait pas |
| <06> Délinquants sexuels | <88> Refus |
| <07> Gestion de la colère | <99> Sans objet |
| <08> Counseling | |

3. Avez-vous participé à des programmes pendant que vous étiez en liberté conditionnelle?

- | | |
|---|-----------------|
| <1> Oui (<i>passez à la question A</i>) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. *Dans l'affirmative*, quels programmes avez-vous suivis pendant que vous étiez en liberté conditionnelle? (*Cochez toutes les réponses pertinentes*)

- | | |
|---|------------------------------|
| <01> Toxicomanie | <09> Culturel |
| <02> Éducation | <10> Services psychologiques |
| <03> Emploi | <11> Autre (précisez) _____ |
| <04> Apprentissage cognitif des compétences/
acquisition de compétences psychosociales | <12> Autre (précisez) _____ |
| <05> Prélibératoire | <77> Ne sait pas |
| <06> Délinquants sexuels | <88> Refus |
| <07> Gestion de la colère | <99> Sans objet |
| <08> Counseling | |

Si le répondant n'a participé à aucun programme alors qu'il était incarcéré ou en liberté conditionnelle, veuillez passer à la question 8.

4. Si vous avez participé à des programmes – étaient-ils adaptés aux besoins des Autochtones?

- | | | |
|---|-----------------|----------------|
| <1> Oui (<i>passez à la question A</i>) | <7> Ne sait pas | <9> Sans objet |
| <2> Non | <8> Refus | |

A. Si la réponse est oui, quels étaient ces programmes? (*Cochez toutes les réponses pertinentes*)

- | | |
|---|------------------------------|
| <01> Toxicomanie | <09> Culturel |
| <02> Éducation | <10> Services psychologiques |
| <03> Emploi | <11> Autre (précisez) _____ |
| <04> Apprentissage cognitif des compétences/
acquisition de compétences psychosociales | <12> Autre (précisez) _____ |
| <05> Prélibératoire | <77> Ne sait pas |
| <06> Délinquants sexuels | <88> Refus |
| <07> Gestion de la colère | <99> Sans objet |
| <08> Counseling | |

5. Y avait-il des programmes adaptés aux besoins des Métis?

- | | | |
|---|-----------------|----------------|
| <1> Oui (<i>passez à la question A</i>) | <7> Ne sait pas | <9> Sans objet |
| <2> Non | <8> Refus | |

A. *Si la réponse est oui*, quels étaient ces programmes? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|---|------------------------------|
| <01> Toxicomanie | <09> Culturel |
| <02> Éducation | <10> Services psychologiques |
| <03> Emploi | <11> Autre (précisez) _____ |
| <04> Apprentissage cognitif des compétences/
acquisition de compétences psychosociales | <12> Autre (précisez) _____ |
| <05> Prélibératoire | <77> Ne sait pas |
| <06> Délinquants sexuels | <88> Refus |
| <07> Gestion de la colère | <99> Sans objet |
| <08> Counseling | |

6. Avez-vous terminé l'un de ces programmes?

- | | | |
|----------------------------------|-----------------|----------------|
| <1> Oui (passez à la question A) | <7> Ne sait pas | <9> Sans objet |
| <2> Non (passez à la question B) | <8> Refus | |

A. **Dans l’AFFIRMATIVE**, quels étaient ces programmes? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|---|------------------------------|
| <01> Toxicomanie | <09> Culturel |
| <02> Éducation | <10> Services psychologiques |
| <03> Emploi | <11> Autre (précisez) _____ |
| <04> Apprentissage cognitif des compétences/
acquisition de compétences psychosociales | <12> Autre (précisez) _____ |
| <05> Prélibératoire | <77> Ne sait pas |
| <06> Délinquants sexuels | <88> Refus |
| <07> Gestion de la colère | <99> Sans objet |
| <08> Counseling | |

B. **Si la réponse est NON**, pourquoi ne les avez-vous pas terminés?

- | | | |
|-----------------|-----------|----------------|
| <7> Ne sait pas | <8> Refus | <9> Sans objet |
|-----------------|-----------|----------------|

7. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement » et le chiffre 5 à « très », indiquez dans quelle mesure le ou les programmes que vous avez suivis ont été utiles (*Encerclez une réponse par programme*)

Nom du programme	Aucunement	Assez	Très	Ne sait pas	Refus	S.O.
Programme 1 : _____	1	2	3	4	5	<7> <8> <9>
Programme 2 : _____	1	2	3	4	5	<7> <8> <9>
Programme 3 : _____	1	2	3	4	5	<7> <8> <9>
Programme 4 : _____	1	2	3	4	5	<7> <8> <9>
Programme 5 : _____	1	2	3	4	5	<7> <8> <9>

A. Pourquoi dites-vous que le ou les programmes ont été utiles ou inutiles?

- | | | |
|-----------------|-----------|----------------|
| <7> Ne sait pas | <8> Refus | <9> Sans objet |
|-----------------|-----------|----------------|

8. Selon vous, comment peut-on améliorer les programmes offerts en établissement et dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

9. Y a-t-il un ou des programmes que vous aimeriez voir offerts en établissement ou dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION F : BESOINS

Dans cette section, je vais vous poser quelques questions sur vos besoins en établissement et dans la collectivité.

1. À quels problèmes étiez-vous confronté au moment de votre incarcération? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| <01> Emploi | <09> Colère |
| <02> Finance | <10> Violence |
| <03> Logement | <11> Estime de soi |
| <04> Toxicomanie | <12> Autre (précisez) _____ |
| <05> Problèmes conjugaux ou familiaux | <13> Autre (précisez) _____ |
| <06> Mortalité dans la famille | <77> Ne sait pas |
| <07> Santé | <88> Refus |
| <08> Santé mentale | |

2. Décrivez votre situation au moment de l'incarcération.

<7> Ne sait pas <8> Refus

3. En tant que Métis, quels sont vos besoins en établissement?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. En tant que Métis, quels seront vos besoins lorsque vous retournerez dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

5. En tant que détenu métis, pensez-vous que vos besoins sont différents de ceux des détenus non autochtones?

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. En quoi vos besoins sont-ils différents de ceux des détenus non autochtones?
En quoi sont-ils semblables?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

6. En tant que détenu métis, croyez-vous que vos besoins sont différents de ceux des autres détenus autochtones?

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. En quoi vos besoins sont-ils différents de ceux des autres détenus autochtones?
En quoi sont-ils semblables?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

7. Dès votre retour dans la collectivité, de quelles ressources aurez-vous besoin pour mener à bien votre liberté conditionnelle? (p.ex. des programmes, des services, des gens, de la formation, etc.)

<7> Ne sait pas <8> Refus

8. Selon vous, quels sont les besoins de votre famille pendant que vous êtes incarcéré?

<7> Ne sait pas <8> Refus

9. D'après vous, quels seront les besoins de votre famille une fois que vous retournerez dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

10. Avez-vous eu des problèmes en ce qui a trait à l'application et à l'interprétation des politiques relatives aux délinquants métis?

<7> Ne sait pas <8> Refus

11. Pouvez-vous me donner le nom d'un ou de plusieurs membres de votre famille avec lesquels vous entretenez toujours des rapports afin que je leur pose des questions sur les besoins des délinquants métis et de leurs familles?

Personne n° 1 : _____ Lien _____
Adresse : _____

Personne n° 2 : _____ Lien _____
Adresse : _____

<7> Ne sait pas <8> Refus

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mentionner et qui serait susceptible de changer votre expérience correctionnelle et celle des autres délinquants métis?

Avez-vous des questions? Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps.

Annexe D : Entrevue avec les membres de la famille

**BESOINS DES DÉLINQUANTS MÉTIS
QUESTIONS D'ENTREVUE – MEMBRES DE LA FAMILLE**

Je me prénomme _____. Je participe à une étude portant sur les besoins des délinquants métis incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux ou dans la collectivité. Vous êtes l'un des membres de la famille que nous interviewerons au cours des prochaines semaines. L'entrevue a pour but d'examiner les besoins des délinquants métis et des membres de leur famille en établissement ou dans la collectivité. Ainsi, je vous poserai des questions sur les besoins des délinquants et de leur famille. L'information recueillie servira à favoriser l'élaboration des programmes adaptés aux besoins des délinquants métis.

C'est à titre volontaire que vous participez à cette entrevue, qui est strictement confidentielle. Vous pouvez mettre fin à l'entrevue à tout moment, et si vous préférez ne pas répondre à certaines questions, veuillez me le faire savoir et nous passerons à la suivante. N'hésitez pas à me poser des questions durant l'entrevue si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains points.

La durée de l'entrevue est de 30 minutes. Avez-vous des questions? Veuillez signer le présent document confirmant que vous acceptez de participer.

Nom du délinquant : _____
(en lettres moulées)

J'accepte de participer à l'entrevue

(nom du participant – en lettres moulées)

(signature du participant)

(date)

ENTREVUE DU MEMBRE DE LA FAMILLE

Province : _____ Date de l'entrevue _____
Établissement : _____ Intervieweur : _____
N° de participant du délinquant : _____
N° du participant : _____

SECTION A : ANTÉCÉDENTS

Je vais d'abord vous poser quelques questions générales sur vous.

1. Sexe
<1> Homme <2> Femme

 2. Êtes-vous Autochtone? (Premières Nations /Indien, Métis ou Inuit)?
<1> Oui, Premières Nations <4> Non
<2> Oui, Métis <7> Ne sait pas
<3> Oui, Inuit <8> Refus

 3. Dans quelle catégorie de localité vivez-vous actuellement? (*Encerclez une réponse*)
<1> Grande ville (100 000 habitants et +) <6> Autre (précisez) _____
<2> Petite ville (de 10 000 à 100 000) <7> Ne sait pas
<3> Localité rurale (< 10 000) <8> Refus
<4> Réserve
<5> Communauté métisse

 4. Depuis combien de temps vivez-vous dans cette localité? (*Cochez une réponse*)
<1> Moins de 1 an <4> De 11 à 15 ans <7> Ne sait pas
<2> De 1 à 5 ans <5> De 16 à 20 ans <8> Refus
<3> De 6 à 10 ans <6> Plus de 20 ans

 5. Quelles formes de soutien ou quelles ressources sont mises à votre disposition dans cette collectivité?

- <7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION B : RAPPORTS AVEC LE DÉLINQUANT

Dans cette section, je vais vous poser quelques questions sur les rapports que vous entretenez avec le délinquant.

1. Quel est votre lien avec le délinquant? (*Encerclez une réponse*)
<01> Époux/épouse <05> Père <77> Ne sait pas
<02> Conjoint(e) de fait <06> Frère ou sœur <88> Refus
<03> Petit(e) ami(e) <07> Autre parent (précisez) _____
<04> Mère <08> Autre sans lien familial (précisez) _____

2. Depuis combien de temps connaissez-vous le délinquant? (*Encerclez une réponse*)
- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| <1> Moins d'un an | <4> De 11 à 15 ans | <7> Ne sait pas |
| <2> De 1 à 5 ans | <5> De 16 à 20 ans | <8> Refus |
| <3> De 6 à 10 ans | <6> Plus de 20 ans | |

3. À l'heure actuelle, avez-vous des contacts réguliers avec le délinquant? (p. ex. rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins)
- | | |
|--|-----------------|
| <1> Oui (<i> passez à la question A</i>) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. **Dans l'affirmative**, quelle est présentement la fréquence de vos contacts? (*Cochez une réponse*)

- | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|------------------|
| <01> Plus d'une fois par jour | <05> Plusieurs fois par mois | <77> Ne sait pas |
| <02> Une fois par jour | <06> Une fois par mois | <88> Refus |
| <03> Plusieurs fois par semaine | <07> Plusieurs fois par année | <99> Sans objet |
| <04> Une fois par semaine | <08> Moins souvent | |

4. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « aucunement attaché » et le chiffre 5 à « très attaché », comment définissez-vous votre attachement au délinquant? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement attaché		Assez attaché		Très attaché
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

5. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à « négatifs » et le chiffre 5 à « très positifs », qualifiez vos rapports avec le délinquant. (*Encerclez une réponse*)

Négatifs		Assez positifs		Très positifs
1	2	3	4	5
<7> Ne sait pas	<8> Refus			

6. Selon vous, comment réagiront les autres membres de la famille lorsque le délinquant retournera dans la collectivité?

<7> Ne sait pas <8> Refus

7. D'après vous, quel sera votre rôle auprès du délinquant lorsqu'il sera libéré?

<7> Ne sait pas <8> Refus

8. Croyez-vous que vous serez confronté à certains problèmes lorsque le délinquant retournera dans la collectivité?

<1> Oui (<i> passez aux questions A et B</i>)	<7> Ne sait pas
<2> Non	<8> Refus

A. *Dans l'affirmative, quels seront ces problèmes?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

B. *Comment allez-vous procéder pour les résoudre?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

9. *Approuvez-vous la réinsertion sociale du délinquant? Par exemple, êtes-vous disposé à l'aider en ce qui a trait aux programmes, au logement, au transport, à l'emploi, etc.?*

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. *Pourquoi êtes-vous disposé/indisposé à participer à la réinsertion sociale du délinquant?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

SECTION C : BESOINS DU DÉLINQUANT

Dans cette section, je vais vous poser certaines questions sur les besoins du délinquant en établissement et dans la collectivité.

1. *Pourquoi le délinquant est-il en prison?*

<7> Ne sait pas <8> Refus

2. *Croyez-vous que les besoins des détenus métis sont différents de ceux des détenus non autochtones?*

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. En quoi les besoins des détenus métis sont-ils différents de ceux des détenus non autochtones? En quoi sont-ils semblables?

<7> Ne sait pas <8> Refus

3. Selon vous, les besoins des détenus métis sont-ils différents de ceux des autres détenus autochtones?

<1> Oui <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. En quoi les besoins des détenus métis sont-ils différents de ceux des autres détenus autochtones? En quoi sont-ils semblables?

<7> Ne sait pas <8> Refus

4. Croyez-vous que certains programmes ou services actuellement offerts en établissement ou dans la collectivité seraient appropriés pour le délinquant?

<1> Oui (*passez à la question A*) <7> Ne sait pas
<2> Non (*passez à la question C*) <8> Refus

A. *Dans l’AFFIRMATIVE, quels programmes jugeriez-vous utiles pour le délinquant? (Cochez toutes les réponses pertinentes)*

<01> Toxicomanie	<09> Culturel
<02> Éducation	<10> Services psychologiques
<03> Emploi	<11> Autre (précisez) _____
<04> Apprentissage cognitif des compétences/ acquisition de compétences psychosociales	<12> Autre (précisez) _____
<05> Prélibératoire	<77> Ne sait pas
<06> Délinquants sexuels	<88> Refus
<07> Gestion de la colère	<99> Sans objet
<08> Counseling	

B. Selon vous, pourquoi ces programmes seraient-ils utiles?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

C. *Si la réponse est NON, pourquoi seraient-ils inutiles?*

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

5. D'après vous, de quoi le délinquant a-t-il le plus besoin pendant son incarcération?

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. D'après vous, de quoi le délinquant aura-t-il le plus besoin une fois mis en liberté?

<7> Ne sait pas <8> Refus

7. D'après vous, de quelles ressources le délinquant aura-t-il le plus besoin pour mener à bien sa liberté conditionnelle?

<7> Ne sait pas <8> Refus

SECTION D : BESOINS DE LA FAMILLE

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur vos besoins.

1. En tant que membre de la famille d'un délinquant métis, y a-t-il des services et des programmes qui vous sont offerts pendant que le délinquant est incarcéré?

<1> Oui (*passez aux questions A à D*) <7> Ne sait pas
<2> Non <8> Refus

A. ***Dans l'affirmative***, quels services ou programmes vous sont-ils offerts?

(*Cochez toutes les réponses pertinentes*)

<01> Programme de visite <06> Autre (précisez) _____
<02> Transport à l'établissement <07> Autre (précisez) _____
<03> Counseling <77> Ne sait pas
<04> Services sociaux <88> Refus
<05> Aînés <99> Sans objet

B. Y avait-il des programmes adaptés aux besoins des Autochtones?

<1> Oui <7> Ne sait pas <9> Sans objet
<2> Non <8> Refus

C. Y avait-il des programmes adaptés aux besoins des Métis?

<1> Oui <7> Ne sait pas <9> Sans objet
<2> Non <8> Refus

D. Quels services ou programmes avez-vous à votre disposition? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| <01> Programme de visite | <06> Autre (précisez) _____ |
| <02> Transport à l'établissement | <07> Autre (précisez) _____ |
| <03> Counseling | <77> Ne sait pas |
| <04> Services sociaux | <88> Refus |
| <05> Aînés | <99> Sans objet |

2. Y a-t-il des programmes que vous aimeriez voir offerts?

<7> Ne sait pas <8> Refus

3. En tant que membre de la famille d'un délinquant métis, croyez-vous que les services et les programmes vous seront offerts une fois que le délinquant retournera dans la collectivité?

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| <1> Oui (passez à la question A) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. **Dans l'affirmative**, quels services ou programmes vous seront-ils offerts? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| <01> Programme de visite | <06> Autre (précisez) _____ |
| <02> Transport à l'établissement | <07> Autre (précisez) _____ |
| <03> Counseling | <77> Ne sait pas |
| <04> Services sociaux | <88> Refus |
| <05> Aînés | <99> Sans objet |

4. Selon vous, avez-vous eu des problèmes au cours de votre vie? (p. ex. toxicomanie, santé, santé mentale, etc.)

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| <1> Oui (passez aux questions A et B) | <7> Ne sait pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. **Dans l'affirmative**, quels sont ces problèmes? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|---|-----------------------------|
| <01> Toxicomanie | <07> Autre (précisez) _____ |
| <02> Éducation | <08> Autre (précisez) _____ |
| <03> Emploi | <09> Autre (précisez) _____ |
| <04> Apprentissage cognitif des compétences/
acquisition de compétences psychosociales | <77> Ne sait pas |
| <05> Santé | <88> Refus |
| <06> Santé mentale | <99> Sans objet |

B. Comment avez-vous résolu ces problèmes depuis l’incarcération du délinquant?

<7> Ne sait pas <8> Refus <9> Sans objet

5. D’après vous, quels sont les outils dont vous avez besoin pour appuyer pleinement le délinquant pendant son incarcération?

<7> Ne sait pas <8> Refus

6. D’après vous, quels seront les outils dont vous aurez besoin pour appuyer pleinement le délinquant une fois qu’il sera libéré?

<7> Ne sait pas <8> Refus

7. Selon vous, quels seront les outils dont vous aurez besoin pour faire en sorte que le délinquant mène à bien sa liberté sous condition?

<7> Ne sait pas <8> Refus

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mentionner et qui serait susceptible de changer votre expérience du système correctionnel ou celle des délinquants métis?

Avez-vous des questions? Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps.

Annexe E : Groupe de discussion avec le personnel

BESOINS DES DÉLINQUANTS MÉTIS GROUPE DE DISCUSSION – PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS

Nota : Par personnel des établissements, on entend agent de liberté conditionnelle en établissement (ALCE), agent de correction (ACII), surveillant correctionnel, chef d'unité et coordonnateur de programmes.

Dressez la liste des participants, et indiquez leur sexe, leur identité culturelle et leur rôle auprès des délinquants.

1. D'après votre expérience, en quoi les besoins des détenus métis en établissement sont-ils différents des besoins des autres détenus autochtones et des détenus non autochtones?
2. Quelle est l'incidence de la diversité culturelle sur votre rôle? Connaissez-vous les différences entre les cultures ou croyez-vous que tous les détenus autochtones ont la même culture?
3. Quelle formation avez-vous suivie sur la culture métisse?
4. Selon vous, quels sont les besoins les plus importants des détenus métis? Quels seront ces besoins lorsqu'ils retourneront dans la collectivité?
5. D'après vous, quels programmes ou services actuellement offerts en établissement et dans la collectivité seraient-ils utiles pour les délinquants métis?
6. Quelles suggestions pouvez-vous faire pour améliorer les ressources offertes aux délinquants métis de Colombie-Britannique et répondre à leurs besoins culturels?
7. Selon vous, quels sont les besoins des membres de la famille du détenu?
8. Quels programmes et quels services offerts en établissement et dans la collectivité sont destinés aux familles des détenus métis?
9. Quelles suggestions pouvez-vous faire pour améliorer le soutien offert à la fois en établissement et dans la collectivité aux familles des détenus métis?
10. Avez-vous eu des problèmes en ce qui a trait à l'application et à l'interprétation des politiques relatives aux délinquants métis?